

## Quatrième séance, vendredi 21 novembre 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**SOMMAIRE:** Communications. – Assermentations. – Projet de loi 2014-DFIN-39 Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat – Nouveau plan de financement; entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Mandat 2014-GC-105 Rose-Marie Rodriguez/Chantal Pythoud-Gaillard/André Schneuwly/Giovanna Garghentini Python/Nicole Lehner-Gigon/Susanne Aebischer/Anne Meyer Loetscher/Sébastien Frossard/Andréa Wassmer/Pierre-André Page (Augmentation de l'exonération des indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile); prise en considération. – Motion 2013-GC-76 David Bonny/Benjamin Gasser (Numérisation des documents de l'Etat de Fribourg); prise en considération. – Motion populaire 2014-GC-28 Fabien Schafer/Yannick Gigandet/Valentin Bard/Lucien Magne/Savio Michelod (Pour un Grand Conseil zéro papier); prise en considération. – Rapport 2014-DSJ-84 Nouvelle affectation pour la Caserne de la Poya (postulat 2014-GC-8); discussion. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 35.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Andrea Burgen Woeffray, Romain Castella, Marc-Antoine Gamba, Benjamin Gasser, Gabriel Kolly, Christa Mutter, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet, Roger Schuwey, Jean-Daniel Wicht.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

## Communications

**La Présidente.** Ich möchte Herrn Grossrat Eric Collomb, dem Präsidenten des Organisationskomitees des Musikfestspiels Ponteo, das gestern Abend schon einige von Ihnen erleben durften, ganz herzlich danken für dieses wunderbare Spektakel. Ich lese Ihnen den Refrain des letzten Musikstückes vor:

«Si tu passes par ici, viens donc y faire un tour de ce pont qui nous relie, on voit si bien Fribourg, ta main dans la mienne, sous les haubans qui se souviennent.»

Eine wunderbare Geschichte! Wenn Sie diese auch noch erleben wollen, gehen Sie doch dieses Festival besuchen. Danke Ihnen, Herr Grossrat, und Ihrem Komitee für diese Initiative! Bravo! (Applaus)

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Assermentations

Assermentation de M. et M<sup>mes</sup> Caroline Gehring, Suzanne Genner et Yann Hofmann, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2014.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Sehr geehrte Damen, sehr geehrter Herr, Sie sind für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg gratuliere ich Ihnen zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres Amtes.

## Projet de loi 2014-DFIN-39 Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat – Nouveau plan de financement<sup>1</sup>

Rapporteur: Thomas Rauber (PDC/CVP, SE).

Commissaire: Georges Godel, Directeur des finances.

## Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Mit der vorliegenden Botschaft legt der Staatsrat dem Grossen Rat einen Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals vor. Es geht hier in erster Linie um einen neuen Finanzierungsplan. Zudem schlägt der Staatsrat vor, das Pensionskassengesetz dahingehend zu ändern, den Grossen Rat besser zu informieren und so besser an der Verwaltung der Pensionskasse zu beteiligen.

Die Kommission hat an ihrer einzigen Sitzung vom 31. Oktober die komplexe Materie eingehend diskutiert. An der Sitzung war auch der Verwalter der Pensionskasse des Staatspersonals, Herr Claude Schafer, anwesend. Aufgrund des

<sup>1</sup> Message pp. 2549ss.

letzten versicherungstechnischen Gutachtens, das der Vorstand der Pensionskasse im Jahre 2012 in Auftrag gegeben hatte, stellte der anerkannte Pensionskassenexperte einen Fehlbetrag bei der langfristigen Finanzierung der Kasse fest. Es ist wichtig, hier festzuhalten, dass diese Finanzierungslücke nicht aufgrund einer schlechten Verwaltung entstand, sondern aufgrund externer Faktoren.

La révision du plan de financement est rendue nécessaire par la conjonction des trois facteurs mis en évidence par l'examen actuariel. La loi fédérale du 17 décembre 2010 modifiant la LPP oblige les caisses publiques fonctionnant en capitalisation partielle à atteindre un taux de couverture minimum de 80% dans l'année 2052. Les perspectives de rendement des marchés financiers sont péjorées, donc nécessitent un taux technique plus bas. Les recommandations de la Chambre suisse des actuaires préconisent un taux d'intérêt technique de 3, au maximum de 3,25; le taux de la Caisse était de 4,25.

L'augmentation de l'espérance de vie entraîne une dégradation du ratio actifs/rentiers. La conséquence est cette dégradation du taux de couverture s'il n'y a pas de mesures. Le comité de la Caisse a analysé deux types de mesures, l'augmentation des cotisations et la diminution des prestations ou un mix des deux. Le projet dont on débat aujourd'hui correspond à l'avant-projet mis en consultation et a retenu la première variante.

En particulier, le projet garde le principe de la capitalisation partielle. En effet, le passage à une capitalisation intégrale dans le but d'instaurer un régime basé sur la primauté des cotisations supposerait un financement de plus d'un milliard de francs suisses. Un tel financement ne serait pas supportable par l'Etat même si on en faisait supporter une partie par les assurés. En plus, un apport financier aussi important à placer sur le marché contient de nouveau des risques. Enfin, compte tenu de la pérennité de l'Etat, l'activation de la garantie de l'Etat, liée à une éventuelle liquidation de caisse, reste une hypothèse très peu probable.

Die Kommission hat intensiv über den Grundsatz der Aufteilung des Finanzierungsaufwandes zwischen Arbeitgeber und versicherten Personen debattiert. Nach den derzeitigen Bestimmungen des Pensionskassengesetzes geht die Aufteilung der bisherigen Beträge zu 57,8 Prozent zu Lasten des Arbeitgebers und zu 42,2 Prozent zu Lasten des Arbeitnehmenden.

Der Staatsrat hat sich für eine paritätische Aufteilung zur Finanzierung der Lücke entschieden. Diese paritätische Aufteilung, 50 Prozent zu Lasten des Arbeitgebers und 50 Prozent zu Lasten der Versicherten, ist gesetzeskonform. Diese zweiten 50 Prozent werden jedoch aufgeteilt in 25 Prozent zu Lasten der aktiven Versicherten und 25 Prozent zu Lasten der Rentenberechtigten. Sowohl die 50 Prozent des Arbeitgebers wie auch die 25 Prozent der aktiven Versicherten werden über höhere Beitragssätze finanziert. Die finanzielle Beteiligung der Rentner (25 Prozent) wird mit einer Begrenzung der von der Kasse gewährten jährlichen Teuerungszulage umgesetzt. Damit die 25 Prozent erreicht werden, wird die Obergrenze

der gewährten jährlichen Teuerungsrate auf 0,54 Prozent festgesetzt.

Je nach Finanzlage der Kasse, insbesondere dann, wenn die Finanzergebnisse über den projizierten Erwartungen liegen, kann der Vorstand der Kasse jedoch die Teuerung über die Obergrenze hinaus ausgleichen.

Dans les débats de la commission, la répartition de l'effort entre l'employeur (50%) et les employés (50%), répartie 25-25, a donné matière à discussion. Sur demande de la commission, l'administrateur de la caisse a fourni des simulations de cotisations avec des pourcentages correspondant à un partage de l'effort 57.8%/42.2%. Le commissaire du gouvernement a rappelé que la proposition 50/25/25 répond à la volonté de répartir l'effort financier de manière paritaire et même résulte à l'avantage de l'assuré actif, puisque sa participation à la cotisation passe de 42.22% à 41.16%. La majorité de la commission a estimé que la solution proposée est équilibrée et équitable. A noter que les modifications ne prennent effet qu'à partir de 2017. Donc, tant que les mesures structurelles et d'économies seront en vigueur, il est prévu de ne pas hausser les cotisations ni du côté employeur ni du côté des assurés actifs.

Les modifications proposées visent aussi à assurer une meilleure information du Grand Conseil. Selon les dispositions actuelles, le Grand Conseil reçoit uniquement le rapport de gestion et les comptes annuels pour information. Le projet prescrit dès lors que le Grand Conseil prend acte des rapports annuels. Donc, cela donne la possibilité de discussions au Grand Conseil sur la situation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

**Le Commissaire.** Je remercie le président de la commission pour son rapport détaillé. Je vais revenir quand même sur certains éléments, puisque certains d'entre vous penseront ou diront: «Encore une révision de loi cantonale sur la Caisse de prévoyance!» En effet, après les discussions de mai 2011 et l'importante révision entrée en vigueur en janvier 2012, le comité de la caisse, avec l'appui du Conseil d'Etat, est contraint de revenir pour modifier cette loi.

Diverses exigences au niveau fédéral nous y obligent, comme cela a déjà été rappelé. Tout d'abord, le degré de couverture qui doit atteindre 80% en 2052, d'autre part, l'abaissement exigé par la Chambre suisse des actuaires conseillant un taux d'intérêt technique à 3,25% alors que nous sommes à 4,25%, ce qui entraîne une augmentation conséquente de ses engagements, cumulée à l'obligation d'atteindre le degré de couverture de 80%. L'actuaire a constaté un manque de financement à long terme de la caisse. Il s'agit dès lors de rétablir l'équilibre financier selon le principe de la répartition des efforts à consentir en faisant participer l'employeur évidemment, les assurés actifs et les bénéficiaires de pensions.

Il convient de relever plusieurs aspects exogènes à la caisse qui impactent son financement futur. Tout d'abord, l'espérance de vie. En l'espace de dix ans, l'espérance de vie des hommes a crû de presque trois ans alors que celle des femmes n'a augmenté que d'un peu plus d'une année! Je n'irais pas

jusqu'à dire que c'est à parce que les femmes travaillent trop d'après les hommes... (*Rumeurs*) Qui dit augmentation de la longévité, dit aussi augmentation des capitaux nécessaires si l'on veut maintenir le niveau de prestations.

Le taux d'intérêt technique, c'est peut-être la notion la plus compliquée à cerner pour les non-spécialistes. Ce taux est défini comme étant le taux de rentabilité annuelle moyen que l'institution de prévoyance espère réaliser à long terme compte tenu d'une marge de sécurité. Quelle est la signification en termes de francs? Supposons un assuré, âgé de 65 ans, à qui la caisse verse une pension annuelle d'un franc. Si la caisse peut placer la somme nécessaire au taux de 4,5%, elle devra constituer, au moment du départ à la retraite de cette personne assurée, un capital de 14,50 frs. Si la rentabilité de la somme placée est abaissée à un taux de 3,25%, la somme nécessaire se situera à 16,57 frs, soit quelque 2 frs ou 14% d'augmentation uniquement à cause de l'espérance de performance, qui est passée de 4,25 à 3,25%.

L'évolution du rapport actifs-bénéficiaires: le rapport actuel, de 3,66 actifs pour 1 pensionné, passera, aux environs des années 2050, à 1,4 actif pour 1 pensionné! Il convient dès lors de prendre des mesures aujourd'hui pour ne faire supporter exclusivement aux actifs de demain une charge de refinancement importante. C'est la raison pour laquelle il est fait appel aussi à un effort du côté des pensionnés. Le projet de financement à long terme de la Caisse de prévoyance a les caractéristiques suivantes:

1. Il permet un équilibre financier à long terme selon la nouvelle disposition fédérale et les nouvelles bases techniques.
2. Il respecte le principe de répartition paritaire des efforts entre l'employeur et les assurés.
3. Il respecte aussi l'indépendance de la caisse selon les dispositions fédérales en ce sens que l'effort de l'employeur est de la compétence du Grand Conseil, selon une décision qu'il a prise dans le cadre de la révision 2012. Le choix de financement et le nombre de prestations ainsi que l'effort des assurés restent de la compétence de la caisse.
4. Vu le financement de l'employeur, une information accrue et formalisée au Grand Conseil est prévue, c'est le nouvel article 26.
5. Finalement, la référence à la limite de 70%, compte tenu des exigences fédérales du degré de couverture de 80% à l'horizon 2052, est supprimée.
6. Le projet applique le principe de la répartition de l'effort de financement entre l'employeur et les personnes assurées avec une symétrie des sacrifices. 50% sont mis à la charge de l'employeur et 50% à la charge des assurés. Cette dernière se répartit à raison de 25% à charge des assurés actifs et 25% à charge des pensionnés.

Plusieurs variantes ont été analysées par le comité de la caisse. En ce qui concerne l'employeur, l'effort correspond à 2,19 à 2,26 points d'augmentation de cotisations, soit un coût de l'ordre de 20 millions bruts par année, 15 millions nets. Il reste à noter que d'autres possibilités de refinancement ont

été analysées par le Conseil d'Etat mais n'ont pas été retenues dans le projet.

Du côté des assurés actifs, le comité de la caisse a mis en consultation des variantes relatives à l'effort des assurés actifs allant du statu quo au niveau des pensions, assorti d'une hausse des cotisations, au statu quo au niveau des cotisations, assorti d'une baisse des pensions avec des mesures transitoires sur dix ans. Toutes les variantes correspondaient à 25% d'effort global de financement nécessaire. Relevons encore que les variantes affectant négativement les pensions obligaient l'employeur à prendre des mesures pour les agents de la force publique, tenus de prendre la retraite à soixante ans.

Au final, 73% des personnes ayant répondu à la consultation, tous sexes et presque tous âges confondus, ont opté pour la variante I, qui correspond au statu quo des prestations mais à une hausse des cotisations de 1,16%. Vu la proportion relativement importante des assurés ayant pris position (15% de l'effectif des assurés actifs ou un peu moins de 3000 réponses), le comité de la caisse a retenu la variante précitée, comme le demandent les assurés.

En ce qui concerne les bénéficiaires de pensions, l'effort demandé correspond à 25%. L'effort total de financement nécessaire, en d'autres termes, se borne à une limitation de l'indexation à 0,54% au plus par année. Relevons que le modèle retenu par les projections prenait en compte une inflation moyenne de 1% sur les quarante prochaines années et que le taux de cotisation comprenait une indexation de l'inflation à la hauteur de 1%. Même en cette période d'inflation quasi nulle, voire négative, l'effort des pensionnés est évidemment réduit à néant. La caisse bénéficie d'une non-indexation des pensions dans ses engagements actuariels.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat appuie le choix retenu par le comité de la caisse et vous demande d'accepter la modification législative consistant en une augmentation des cotisations impliquant une symétrie des sacrifices à hauteur de 50% pour l'employeur et de 50% pour les assurés, bénéficiaires inclus, donc 25% pour les actifs et 25% pour les pensionnés.

Avec ces considérations et explications, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de loi et d'accepter les propositions.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat est très importante et son fonctionnement futur nous tient à cœur. Le projet présenté remplit toutes les exigences de la législation fédérale concernant la loi sur les caisses de prévoyance du personnel d'Etat. Permettez-moi de résumer les remarques du groupe libéral-radical, qui a étudié avec attention ce projet de loi.

Comme vous le savez, la Caisse de prévoyance applique surtout la primauté des prestations. Par contre, la plupart des caisses de pension dans notre pays appliquent la primauté des cotisations, avec tous ses avantages. Si dans votre message vous annoncez qu'un changement de la primauté est trop coûteux, vous limitez vos regards au court terme. Nous sommes convaincus qu'à long terme, le changement sera

bénéfique pour les caisses d'Etat, les contribuables et, bien sûr, la Caisse de pension elle-même.

Nous avons beaucoup de respect et de reconnaissance pour le travail effectué par le personnel de l'Etat. Par contre, il est incompréhensible pour nous que dans le système actuel les cotisations à la Caisse de prévoyance professionnelle ne soient pas réparties à 50% employeur et à 50% employés comme cela s'applique dans la majeure partie de notre économie. Au moins, dans le projet de loi, nous trouvons la symétrie des sacrifices dans l'augmentation des cotisations.

Si nous parlons encore du taux de couverture, nous sommes clairement d'avis qu'il devrait être augmenté à 100%. Il est important de disposer d'une caisse de pension saine et d'assurer ainsi la pérennité pour les générations futures.

Pour terminer, encore deux mots sur le taux d'intérêt technique de 3,25%. Ce pourcentage remplit peut-être les exigences légales, mais il est, par contre, beaucoup plus élevé que le taux appliqué dans la majorité des caisses de prévoyance professionnelle. Il est aussi clairement décalé de la réalité des taux de placement et coûte très cher à la caisse et, par conséquent, augmente les coûts pour le canton et les communes. Ce taux devrait être corrigé vers le bas et ceci rapidement. Les caisses de pension privées, pour la plupart, ont une sur-couverture et, avec des prestations de premier ordre, ont toutes des taux techniques adaptés à la réalité. C'est ainsi qu'elles sont viables.

Pour résumer, nous sommes d'avis qu'un premier pas d'une augmentation du taux de couverture devrait être fait avec des mesures d'assainissement et ensuite rapidement un changement de la primauté des prestations à celle des cotisations. Avec une baisse du taux d'intérêt technique et une nouvelle répartition des cotisations à 50/50, nous mettons la Caisse de prévoyance dans une vraie santé. Dès lors, une révision plus conséquente sera nécessaire pour affronter avec sérénité l'avenir.

Concernant la révision proposée, le groupe libéral-radical soutiendra l'entrée en matière et le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Mäder-Brülhart Bernadette (ACG/MLB, SE).** Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat die vorliegende Botschaft diskutiert und unterstützt diese wie auch den Gesetzesentwurf mehrheitlich mit folgenden Begründungen.

Gemäss den Vernehmlassungsergebnissen der Versicherten wurde der ersten vorgeschlagenen Variante, das heisst, der Beibehaltung des Status Quo, klar der Vorzug gegeben.

Laut dem vorliegenden Gesetzesentwurf und der Aufteilung des Finanzierungsaufwandes zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer sowie der daraus resultierenden Erhöhung des Beitragssatzes können sämtliche Leistungen beibehalten werden, inklusive das Halten des aktuellen Rentenniveaus in der derzeitigen Höhe und die Beibehaltung des Leistungsprimats für alle unbefristeten Anstellungen im Pensionsplan – also keine Leistungskürzungen.

Um all diese Errungenschaften auch in Zukunft sicher zu stellen und den vorgeschriebenen Deckungsgrad von 80 Prozent bis ins Jahre 2052 zu erreichen, ist eine Erhöhung des Beitragssatzes unumgänglich.

Was nun diesen erforderlichen Beitragssatz in der Höhe von neu 25,9 Prozent des versicherten Lohnes anbelangt, fällt die Erhöhung des Arbeitgeberbeitrages von heute 13 Prozent auf neu 15,24 Prozent immerhin höher aus als derjenige der Versicherten, welcher um 1,16 Prozent steigt.

Finanzieller Mehraufwand wird von niemandem mit Freude zur Kenntnis genommen. Wir erachten die Beteiligung beider Partner gemäss dem vorliegenden Gesetzesentwurf im Interesse einer langfristigen Finanzierung der Kasse jedoch als zumutbar. Denn eines ist uns allen klar: Die Zahl der aktiven Versicherten nimmt gegenüber der Anzahl der Rentenbezüger laufend ab, wodurch eine Lücke entsteht. Diese Problematik wird sich in den nächsten Jahren, den sogenannten Baby-Boomer-Jahren noch verschärfen, weshalb die Sicherung und die Erhaltung des Status Quo im Interesse der heutigen aber auch der zukünftigen Versicherten weiterhin oberste Priorität haben.

**Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV).** Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié avec grande attention le projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Il s'agit tout d'abord de poser le cadre.

La révision du plan de financement est rendue nécessaire par la conjonction de trois facteurs externes mis en évidence par l'examen actuariel.

1. Suite à la révision de la LPP, les caisses fonctionnant selon le système de la primauté des prestations sont dans l'obligation d'atteindre un degré de couverture de 80% en 2052. Le taux était de 77,6 au 31 décembre 2013.
2. Les perspectives de rendement des marchés financiers s'étant péjorées, les actuaires recommandent d'appliquer le taux d'intérêt technique de 3,25%, qui fait force de loi. Le taux actuel utilisé dans le plan de financement est de 4,25%.
3. L'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation des rentiers par rapport aux cotisants.

Deux types de mesures ont été envisagées par le Conseil d'Etat: l'augmentation des cotisations et la diminution des prestations. Différentes variantes combinant ces deux mesures ont été mises en consultation auprès des personnes assurées.

Sur proposition de la Caisse de prévoyance, le principe de répartition de l'effort à raison de 50/25/25 (Etat/cotisants/bénéficiaires) a été adopté. Ceci signifie 50% d'effort de l'Etat et 50% des employés. Il est à noter que l'effort des bénéficiaires de 25% est uniquement une limite de renchérissement, c'est-à-dire que les bénéficiaires ne passent pas à la caisse contrairement aux 50% de l'Etat et aux 25% des cotisants. Pourtant, cet effort impactera quand même les assurés une fois qu'ils seront évidemment bénéficiaires, il faut juste le dire. Cette

variante I a été soutenue par une forte majorité des assurés et cela est probablement l'argument le plus important.

Dans ce projet de loi, c'est principalement l'article 13 al. 1 qui porte à discussion. Quelles sont donc les conséquences de ce projet? La modification 50/50 a les répercussions suivantes:

1. coûts bruts pour l'Etat, 19,7 millions de francs;
2. cotisations à charge de l'Etat, on passe de 13% à 15,24%;
3. cotisations à charge de l'employé, on passe de 9,5% à 10,66%.

Si, comme certains le préconisent, la répartition de l'effort se faisait à 57,8% contre 42,2%, les effets seraient les suivants:

1. cotisations à charge de l'Etat, on passerait alors à 15,64%;
2. effets négatifs pour l'Etat, 3,8 millions;
3. la cotisation à charge de l'employé serait alors de 10,47%;
4. les gains supplémentaires de 1,8 millions;
5. la charge négative pour l'Etat, 3,8;
6. la charge positive pour les cotisants, 1,8.

Donc, il semblerait absolument clair que la répartition équitable de l'effort de 50/50 est ici recommandée, surtout quand on parle de facteurs externes. L'impact d'une autre répartition est faible pour les employés mais lourd pour l'Etat.

La variante I exprimée à l'article 13 al. 1 du projet remporte l'adhésion d'une large majorité des personnes concernées.

J'aimerais ajouter encore trois choses.

Il ne s'agit pas d'une remise à flot mais bien de l'adaptation du plan financier à cause de facteurs externes. La Caisse de pension est bien gérée. Il s'agit là d'une gestion prudente et nécessaire.

Il n'y a pas de gestion active de départs à la retraite mais un financement à 90% du pont AVS par l'Etat. La fourchette d'âge met l'accent, au contraire, sur le choix de l'employé selon ses moyens financiers.

Enfin, le changement de régime en primauté des cotisations, tel qu'il a été évoqué, coûterait l'injection de 1,3 milliard de francs. Il est évident qu'actuellement ce n'est pas d'actualité.

Ainsi le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique va soutenir à l'unanimité la proposition du Conseil d'Etat, avec nos sincères remerciements à M. l'Administrateur Claude Schafer pour les compléments d'information très utiles apportés et pour son travail au sein de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'une fondation de prévoyance du personnel avec 22 000 affiliés et un bilan de 4,2 milliards.

Notre groupe félicite tout d'abord l'administrateur de la Caisse, M. Claude Schafer ici présent, pour le travail accompli et les documents mis à disposition. De plus, nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir repris partiellement les points demandés par la motion déposée et ensuite retirée avec mon

collègue député Stéphane Peiry concernant la transmission de documents, mentionnée à l'article 26 de la loi.

Avec la transmission du rapport de gestion, les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision et les conclusions du rapport de l'expert, le Conseil d'Etat a enfin compris comment il faut appliquer la transparence. Merci beaucoup.

Notre groupe soutiendra, à l'unanimité, ce projet de loi qui a comme objectif d'établir un équilibre financier à long terme sur la base des nouvelles dispositions fédérales: le principe de la répartition paritaire des efforts entre l'employeur et les assurés, avec une symétrie des sacrifices: 50% à la charge de l'employeur; 50% à la charge des assurés.

L'objectif consiste à atteindre un taux de couverture globale de 80% des engagements totaux de la Caisse d'ici l'année 2052, ceci compte tenu d'un taux d'intérêt technique à 3,25%. Par contre, et en vue des enjeux pour le futur de la Caisse de prévoyance cantonale, nous nous posons quelques questions de base; une comparaison avec d'autres cantons montre que ceux qui optent pour le système en primauté des cotisations ont un degré de couverture entre 90 et 100%. Et ceux avec un système en primauté des prestations, comme le canton de Genève, entre 49 et 70%.

Dans le message, vous chiffrerez les coûts d'un changement de système à un montant de 42,21 millions, ceci sur la base de 4,8 points de cotisation. Si je fais alors le calcul jusqu'en 2052, cela signifie 37 ans fois ce montant, il en résulte un montant total de 1,56 milliards. Et en comparaison avec un changement de système en primauté des cotisations, vous calculez un montant de 950 millions plus la réserve de fluctuation de valeurs.

Pour quelle raison, M. le Conseiller d'Etat, vous n'avez pas calculé en détail cette option de changement de système, comme la plupart des cantons et communes sont en train de le faire? En outre, je me permets de vous rappeler que personne ne vous oblige, en cas de changement de système, de recapitaliser le montant à 100%. De plus, je suis persuadé que le législateur fédéral nous obligera, tôt ou tard, à un changement de système.

Dans le rapport relatif aux comptes 2013, nous prenons acte que l'évolution de la performance globale de la caisse, entre 2004 et 2013, a été de 4,04% et que, d'autre part, le taux technique a été fixé à 4,45%. Mesdames et Messieurs les députés, vous comprenez la différence.

Welches mögen die Vorteile des flexiblen Beitragsprimats gegenüber dem starren Leistungsprimat sein? Die Beiträge sind vorgegeben in Prozent des versicherten Lohnes und die versicherten Leistungen werden aufgrund der einbezahlten Beiträge und der Kapitalerträge bestimmt. Hingegen ist es beim Leistungsprimat schwierig, verlässliche Budgetzahlen zu erstellen und zudem müssten alle Lohnerhöhungen nachbezahlt werden.

Schweizweit waren im Jahre 2010 zirka 200 privatrechtliche Kassen noch im Leistungsprimat und deren über 2100 im Beitragsprimat. Sie erwähnen, Sie hätten bei der Durchfüh-

rung der Expertise mit einem technischen Zinssatz in der Höhe von 4,25 Prozent gerechnet. Es zeigt sich, dass dieser viel zu hoch angesetzt war, zumal Sie neu seit dem 1. Januar 2014 mit einem technischen Zinssatz von 3,25 Prozent rechnen. Ich bin überzeugt, dass man diesen sogar auf 3 Prozent hätte senken können, und entgegen Ihren Erklärungen, Herr Staatsrat, empfiehlt die Schweizerische Treuhandkammer einen Zinssatz von 3 Prozent und nicht 3,25 Prozent.

In diesem Sinne lade ich Sie ein, dieser Gesetzesvorlage Folge zu leisten.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). La situation des caisses de pension et leur avenir est un débat qui revient de manière systématique et ce sujet n'est en tout cas pas comparable à un long fleuve tranquille.

Le groupe socialiste a longuement examiné le projet de modification tel que présenté par le Conseil d'Etat. En préambule, il faut reconnaître que la Caisse de pension de notre canton est en bonne situation et est très bien gérée. Toutes les informations complémentaires données par l'administrateur, M. Schafer, ont été très utiles à la compréhension finale et technique de toute la complexité de ces différents pourcentages dont on parle de manière régulière, mais qui n'ont pas tous les mêmes significations. Je le remercie ici pour ces précieuses informations.

Dans le cas qui nous occupe ce matin, le Conseil d'Etat propose de modifier la loi afin de répondre aux exigences fédérales. La Caisse de pension doit présenter un plan de financement dont le délai est fixé au 31 décembre 2014. Et il faut proposer des mesures pour obtenir un taux de couverture de 80% en 2052. Le groupe socialiste a pris acte de ces exigences et va entrer en matière. Il conteste cependant fermement la proposition de modifier la répartition de l'effort, sur le changement des cotisations en passant de 40/60 à 50/50. M. le Commissaire, vous avez parlé, et d'autres personnes aussi, de symétrie des sacrifices. Et vous le savez pourtant, la symétrie des sacrifices n'est pas juste: si l'on a bien un 50/50, c'est une répartition bien mathématique. Le coût réel péjore la participation des employés. De nombreuses collectivités publiques, mais aussi certains employeurs dans le privé, appliquent une répartition plus favorable à leurs employés. Côté public, dans bon nombre de cantons que je ne vais pas citer ici, la participation est aussi plus favorable qu'à Fribourg.

J'aimerais rappeler que la dernière augmentation de 3% pour Fribourg, décidée dans notre Parlement en 2011, était partielle. Il en a quand même résulté que la part des employés de l'Etat avait déjà augmenté sensiblement, passant de 40 à presque 42%. On le voit, il ne s'agit pas simplement d'une question de pourcentages que l'on peut simplement appliquer mathématiquement. Les employés de l'Etat subissent actuellement de plein fouet les mesures structurelles décidées et tous ont vu leur salaire baisser. Le groupe socialiste n'accepte pas que le Conseil d'Etat prépare une baisse fiscale importante pour les entreprises (on parle de plusieurs dizaines de millions de francs) et que, en même temps, on ponctionne à nouveau les employés de l'Etat. Si la répartition de 40/60 est maintenue, la charge supplémentaire pour l'Etat serait d'en-

viron 3 750 000 frs, comme cela vient d'être dit. Quand on lit dans le message que la situation financière du canton ne le permet pas, cela n'est pas très sérieux, si l'on met en parallèle les dizaines de millions de francs que l'Etat s'apprête à offrir aux entreprises. Et vous avez aussi refusé, M. le Commissaire, qu'une toute petite participation financière temporaire soit prélevée sur les hauts salaires, ceux dépassant 204 000 frs imposables par année pour une personne seule. Il faut malheureusement bien constater, encore une fois, que le dicton «on ne prête qu'aux riches» reste d'actualité.

L'intérêt pour la fonction publique se voit toujours réduit. On entend régulièrement que l'Etat peine à trouver des cadres de qualité, du personnel spécialisé dont il a besoin. Mais en fait, on décourage les collaboratrices et collaborateurs en leur mettant toujours plus de pression au travail, car pas ou trop peu de nouveaux postes. M. le Commissaire, vous le savez, la motivation au travail passe aussi par la reconnaissance. Je vous entends déjà, M. le Commissaire, me répondre: «Mais M<sup>me</sup> Berset, les employés de l'Etat sont contents de travailler pour nous.» Mais malheureusement, systématiquement c'est bien le personnel qui voit ses conditions se dégrader et il n'y a aucun espoir de voir les choses s'améliorer. A force de tirer sur la corde, elle va bien finir par se casser. Vous semblez conscient, M. le Commissaire, puisque vous proposez dans le message... [M<sup>me</sup> la Présidente prie la députée de conclure] ...les employés ne soit mis en place qu'en 2017, dès les mesures structurelles terminées.

Donc, nous allons déposer un amendement.

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis assuré par cette Caisse de pension en tant qu'employé d'Etat.

Si j'interviens ce matin, c'est simplement pour relever que j'entends beaucoup d'idées reçues sur ce sujet des caisses de pension. J'aimerais reprendre brièvement deux points:

1. On a beaucoup entendu parler de la primauté des prestations, des cotisations; j'aimerais quand même redire que dans la commission, nous avons traité l'objet et que l'on nous a rappelé, à juste titre, que le système qui est mis en place n'est pas un système de primauté des prestations pure. En gros, ce n'est pas le dernier salaire assuré qui fait foi. Nous sommes confrontés à un système que l'on peut appeler mixte et que l'on ne devrait pas appeler primauté des prestations. M. Dietrich a indiqué tout à l'heure le coût qui serait à la charge de l'Etat si l'on changeait de système, je crois que ceci n'est pas un sujet d'actualité.
2. J'ai entendu ce matin: on dit souvent que dans l'économie, la participation des employés et des employeurs est à 50/50, cela est absolument faux. J'ai ici les chiffres de l'Office fédéral de la statistique à fin 2012: nous avions en Suisse 2073 institutions de prévoyance. La moyenne de cotisation, basée sur l'ensemble des cotisations en Suisse, la participation employés est de 41,81% et donc de 58,19% pour les employeurs. Si vous prenez le secteur public uniquement, vous avez une participation moyenne en Suisse de 40,18% pour les employés, 59,82% pour les employeurs. Et si vous prenez uniquement le secteur privé, vous avez une moyenne nationale de

42,26% à la charge de l'employé, c'est-à-dire quasiment ce que l'on connaît aujourd'hui à l'Etat de Fribourg.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Wie ich eingangs der Budgetberatung bereits bemerkt habe, handelt es sich bei der vorliegenden Gesetzesänderung um eine Mini-Reform. Ich finde es schade, ja sogar unverantwortlich, dass man bei der vorliegenden Änderung nicht weiter gegangen ist und versucht hat, das Staatspersonal den privatrechtlichen Pensionskassen gleichzustellen.

Ich will dabei den fleissigen Staatsangestellten nichts wegnehmen, sondern nur helfen, ihre zukünftigen Renten zu sichern. Es ist somit unverständlich, vom geliebten Leistungsprimat nicht zum heutig gängigen Beitragsprimat zu wechseln, wie es fast alle Pensionskassen in den letzten Jahren machen mussten. Dieser Systemwechsel würde nicht mehr kosten, im Gegenteil, man muss ihn nur entsprechend anwenden. Auf Empfehlung der Schweizerischen Kammer der Pensionskassenexperten hat der Vorstand den technischen Zins von zu hohen 4,25 Prozent auf 3,25 Prozent gesenkt, obwohl die genannte Kammer 3 Prozent vorschlägt, und diese 3 Prozent in der heutigen Zeit auch noch hoch wären.

Um ja nicht zu viel zu ändern und vielen unbequemen Diskussionen aus dem Weg zu gehen, wählte der Staatsrat schliesslich von den fünf ins Auge gefassten Varianten die Variante 1. Damit bleibt die Pensionskasse des Staates auf wackeligen Füssen, zumal der heutige Deckungsgrad unter 80 Prozent liegt, während die privaten Pensionskassen schon seit langem einen 100-prozentigen Deckungsgrad ausweisen müssen.

Wir dürfen nicht vergessen: Mit der heute vorgeschlagenen Lösung geniessen alle Versicherten sehr gute Leistungen, sprich vorzügliche Renten. Die hohen finanziellen Mittel, welcher der Staat als Arbeitgeber jährlich aufwendet, müssen die Angestellten als indirekten Lohnbestandteil betrachten.

Mes très chers socialistes, il faut arrêter de pleurer la misère seulement pour garder vos électeurs de bonne humeur.

Als Regierungspartei haben Sie endlich auch Verantwortung für diesen Kanton zu übernehmen.

Mit diesen Bemerkungen unterstütze ich die auf dem Tisch liegende Vorlage, welche als kleinstmöglicher Schritt in die gute Richtung zielt. Um aber die Renten zu sichern, müssen weitere Vorkehrungen getroffen werden, sonst wird es der Steuerzahler einmal teuer bezahlen.

**Castella Didier (PLR/FDP, GR).** Je salue tout d'abord la qualité du message et ceux qui l'ont préparé.

Je vais, bien entendu, soutenir les modifications annoncées dans le sens où elles représentent le minimum syndical pour faire face à un manque de financement inquiétant de la Caisse de prévoyance. Inquiétant aussi bien pour l'Etat que pour les salariés ou les rentiers.

Si cette révision permet de satisfaire provisoirement aux exigences légales et aux recommandations minimales de l'expert

agréé, je regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas saisi l'opportunité pour prendre ses responsabilités et lancer un vrai débat sur les réformes nécessaires pour garantir un futur serein à la Caisse de prévoyance de l'Etat. Cette frileuse «réformette» permet, certes, au canton de faire un geste timide dans le bon sens. Elle ne dissipe pas pour autant les nuages sombres qui pointent à l'horizon. Il est pourtant dans l'intérêt de tous les concernés, employeurs, employés et bénéficiaires de rentes, de pouvoir compter sur des prestations de retraites sûres et prévisibles grâce à un financement assuré sur le long terme, indépendamment de la conjoncture économique ou sociale.

Aujourd'hui, j'ai le désagréable sentiment que nous nous voilons la face et nous donnons bonne conscience sans faire face aux vrais problèmes qui vont inexorablement se poser en matière de financement des prestations des retraites des employés cantonaux.

Le système de primauté des prestations, même mixte, ne permet pas un financement transparent et sûr dans la durée. Les risques de trou financier, notamment en cas de forte inflation, sont beaucoup plus élevés que dans le système de primauté des cotisations.

Pour ces différentes raisons, le système de primauté des prestations a été banni de pratiquement toutes les grandes entreprises, comme de la plupart des collectivités publiques. Fribourg va à contresens en maintenant un Sonderfall particulièrement risqué.

L'exercice de rattrapage a été et est encore particulièrement douloureux pour les employés des CFF ou de la Confédération. Ils ont dû, suite à la déroute de leur caisse basée sur la primauté des prestations, participer au redressement de leur caisse, et ceci malgré les recapitalisations pharaoniques exercées à coup de milliards avec l'argent des contribuables.

Mesdames, Messieurs, plus nous attendrons pour changer de système, plus la douloureuse sera grande. Le découvert est déjà estimé à un milliard de francs, de combien sera-t-il dans quelques années? Face à cette incertitude, je demande au Conseil d'Etat s'il entend:

- > lancer, avec courage et responsabilité et dans l'intérêt du contribuable comme des employés, de vraies réformes avant d'y être obligé par un découvert insupportable; ou
- > jouer la montre et éviter un débat, certes difficile, mais combien nécessaire étant donné l'épée de Damoclès qui plane au-dessus de la tête des assurés et de l'Etat.

D'autre part, en faisant le choix de la variante un, la retraite anticipée est favorisée au détriment du travail des seniors. Ce choix va à l'encontre de toutes les autres interventions et déclarations politiques actuelles, qui veulent privilégier le travail des seniors pour pallier le manque de main d'œuvre annoncé dans les prochaines années. Si je défends ardemment le principe de la flexibilité de l'âge de la retraite et du libre-choix de l'individu, il ne doit pas se faire au détriment et aux frais de celui qui choisit volontairement de travailler plus longtemps.

Comme je l'ai dit en préambule, je soutiendrai les mesures proposées, mais en appelle à la responsabilité de tous pour ne pas s'arrêter au minimum syndical et entamer au plus vite de vraies réformes; il faut tenir compte de l'évolution de notre société en garantissant des rentes consolidées à nos jeunes employés en lieu et place de ces timides «réformettes». La minceur de leur contenu nous garantit une nouvelle révision à court terme. Il est temps de passer de la politique des petits pas à une solution durable pour le bien de tous.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). J'aimerais vous poser une question: «Est-il vrai que, dans les coffres de la Caisse de pension, il y a un montant de 800 millions qui dort, comme l'or de la Banque nationale? Pouvez-vous répondre à cette question? Merci.

**Le Rapporteur.** Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Par contre, beaucoup d'éléments ont été relevés dans cette discussion. J'aimerais revenir sur certains points qui ont été discutés en commission.

Premier point: comme certains députés l'ont dit, c'est une mini-réforme qui tient compte de l'obligation d'adapter, selon la loi fédérale, jusqu'au 31 décembre 2014, les lois, afin d'assainir la situation.

Plusieurs d'entre vous ont justement dit que la caisse est en bonne santé, dans le sens que la situation n'est pas critique aujourd'hui. Mais la commission et moi-même pensons qu'à la fin il y a des réformes à faire, qui vont au-delà de ce qui est discuté aujourd'hui. C'est le message qui a été ressenti aujourd'hui dans la discussion et qui a aussi été discuté en commission.

Nous avons également discuté en commission le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations et on est tous conscients qu'il y a une tendance à aller dans cette direction dans toute la Suisse, également dans les fonctions publiques. Par contre, c'est assez complexe et coûteux. Mais je donne raison à mon collègue Castella, qui dit que ce sera plus coûteux encore si on attend trop longtemps pour faire certains changements.

Donc, le système de la primauté des cotisations qu'on a aujourd'hui pour notre caisse, est une primauté des cotisations mixte, avec un salaire assuré. Il ne s'agit pas du dernier salaire ou de celui de ces cinq dernières années mais d'un salaire de carrière. Donc, c'est vrai qu'il n'y a pas une primauté des cotisations pure. Par contre, ce n'est pas une primauté des cotisations. Aujourd'hui, la primauté des prestations a changé dans les cotisations. C'est une chose qu'il faudra analyser à fond et ça prendra du temps. La commission partage l'avis des députés qui ont demandé ça aujourd'hui.

Le deuxième point concerne le taux technique. Il est vrai que la chambre des experts propose 3%. Mais, c'est la caisse qui a la responsabilité d'accepter un taux technique qui est proposé par la caisse. Les 3,25% qui ont été acceptés par l'expert de notre caisse ne sont donc pas si loin des 3%. Mais c'est évident que ces 3,25% ne vont pas rester très longtemps, parce que c'est vrai que la tendance est plutôt à la baisse.

Le troisième point concerne justement cette répartition. Ceci a également été discuté en commission et cette répartition proposée a reçu le soutien de la majorité de la commission. Je les en remercie.

Pour la question de M. Gander, je laisse répondre M. le Commissaire.

**Le Commissaire.** Je remercie l'ensemble des députés qui entrent en matière. Je n'ai pas constaté d'opposition, même si le groupe socialiste a déposé ou souhaite déposer un amendement. Je répondrai à celui-ci quand j'en aurai eu connaissance.

D'abord, j'aimerais préciser encore une fois que notre caisse est absolument saine. On a dit: «Mais pourquoi on ne fait pas davantage, etc.?» Ces dernières années, elle s'est améliorée, sauf erreur de ma part, de 14 points. Mais, c'est le changement du taux technique. On est absolument conforme à la législation actuelle avec du 70%. Depuis de longues années, cette caisse est bien gérée.

J'en viens maintenant aux différentes interventions.

M. Fritz Glauser dit qu'on ne va pas assez loin, parce qu'il faudrait avoir un taux de couverture de 100%. Ce serait une erreur monumentale d'aller à 100%. Tout d'abord, la législation ne nous y oblige pas, parce qu'on a capitalisation partielle, on a la garantie de l'Etat. Mais tous ceux qui ont, par le passé... De très grandes caisses d'ailleurs – on pourrait en citer beaucoup – qui ont voulu avoir un taux de couverture à 100%, permettez-moi l'expression, se sont cassé la figure. Et tout ce qui a été perdu, il faut le refinancer. Je pense qu'avec le projet, conforme à la législation fédérale, on a la garantie que les assurés toucheront ce à quoi ils auront droit.

Ensuite, beaucoup sont intervenus pour la primauté des prestations ou la primauté des cotisations. J'aimerais rappeler que nous sommes en primauté des prestations qui est fondée sur la moyenne des salaires assurés de carrière. Donc, ce n'est pas une primauté des prestations pure, c'est une moyenne. Je pense que cela a déjà été décidé il y a un certain nombre d'années. Il faut le reconnaître, le Conseil d'Etat a déjà anticipé.

M. le Député Emmanuel Waeber dit qu'enfin le Conseil d'Etat joue la transparence. Je vois M. Waeber au fond, qui a changé de place, mais pas de parti. Rappelons que le député Waeber... je ne sais pas dans quel parti il était en 2011. (Rires.) Mais, c'est le Grand Conseil qui avait décidé du transfert au Grand Conseil pour qu'il en prenne acte. Donc, le Conseil d'Etat est revenu, il est vrai aussi, suite à votre demande de motion qui allait encore plus loin, mais que vous avez retirée.

Maintenant, j'en viens au problème principal revenu dans les discussions, à savoir l'intervention de M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset, que j'ai beaucoup entendue. Elle n'est pas là non plus (rires). M<sup>me</sup> la Députée, j'aurais presque le sentiment de vous dire et je vous le dis quand même, j'ai l'impression que je m'entendrais mieux avec votre fils, qui est notre excellent conseiller fédéral, quand on parle d'assurances sociales.

Si on va dans le détail, il est vrai qu'on propose une parité à 50/50, mais cette parité est sur l'augmentation. Il faut reconnaître que le comité a beaucoup travaillé pour trouver une solution équitable: 50% pour l'employeur, 25% pour les assurés actifs et 25% pour les pensionnés. Vous allez me dire évidemment que, par souci de transparence, les assurés deviendront tous un jour pensionnés des assurés. C'est vrai, mais on joue là sur l'indexation qui est limitée à 0,54%. Il faut admettre, et cela figure dans le message, que la caisse a la possibilité d'aller plus loin si les finances le permettent. Le fait qu'on ait trouvé cette solution de limiter à 0,54%, parce que dans le plan c'était 1%, permet de limiter la charge à 1,16 pour les assurés actifs. C'est ce qui est important. Et, à la fin, si vous faites le calcul, la répartition est aujourd'hui à 42,22 et 57,77; avec ce que le Conseil d'Etat et le comité de la caisse vous proposent, vous arrivez à une répartition différente améliorée pour les assurés actifs, à 41,15 pour les employés et à 58,84 pour l'Etat.

Cela signifie que la situation se détériore quelque peu pour l'Etat et s'améliore pour les assurés, mais, il faut l'admettre, avec la limitation de l'indexation pour les pensionnés. A cet effet, je rappelle que ces dernières années, la moyenne était en-dessous de 0,5% d'indexation. Donc, le système que nous avons trouvé est équitable.

Mme la Députée Berset, ce n'est pas honnête de parler de la réforme de l'imposition des entreprises ici. On ne veut pas faire de cadeau aux entreprises, mais on veut dynamiser l'économie pour pouvoir continuer à payer les prestations de l'Etat.

D'ailleurs, je vous l'ai dit l'autre jour, suite à l'intervention de M. le Député Raoul Girard, que le club économique va organiser une séance d'information sur la réforme de l'imposition des entreprises 3, qui aura lieu, sauf erreur, le jeudi 11 décembre. Pour votre information, j'ai eu l'occasion de donner des explications à l'assemblée de la FEDE l'autre jour, eh bien, quand on explique, les gens comprennent. Alors, peut-être, avant de critiquer cette réforme, qui est nécessaire et indispensable, je pense qu'on a intérêt...

Concernant la remarque de M. le Député Gander: je ne sais pas, je ne suis pas allé voir ce matin combien il y avait dans les caisses ou dans les coffres à la rue St-Pierre. Mais, je peux vous dire que ce que nous avons est conforme à la législation; on a un certain pourcentage qu'on ne doit pas dépasser, mais, il faut l'admettre, aujourd'hui, ce n'est pas facile de placer l'argent. D'où la difficulté et ce principe de refinancement. Le taux actuariel est descendu à 3,25. Vous connaissez les marchés. Cette année, pour le moment, ça va bien. On a vu un couac au mois d'octobre, mais ces jours, c'est parfait. Ces dernières années, ça a bien été; la plus mauvaise de ces dernières années, si mes souvenirs sont bons, est celle de 2011, 2008 aussi. Mais, je crois pouvoir dire que la caisse est extrêmement bien gérée. Dans le comité, nous avons une commission de placement, qui travaille avec notre administrateur et qui fait un travail au plus près de sa conscience, en fonction de la législation et au profit des assurés.

Je donnerai encore quelques explications quand on traitera de l'amendement qui a été déposé par Mme la Députée Solange Berset.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

ART. 8 AL. 1

**Le Rapporteur.** Cet article est modifié pour correspondre aux exigences de la loi fédérale relative au financement des institutions de prévoyance.

> Adopté.

ART. 11 AL. 1

> Adopté.

ART. 13 AL. 1

**Le Rapporteur.** Bei diesem Artikel geht es darum, die Prozentsätze zu definieren und zwar aufgrund der Berechnungen, die die Pensionskasse gemacht hat.

Hier liegt ein Abänderungsantrag von Frau Grossrätin Solange Berset und Herrn Grossrat Gaétan Emonet vor.

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Mes liens d'intérêts à cet objet: je suis enseignant, d'une part, et, d'autre part, engagé dans la structure de la FEDE, qui défend les intérêts de l'ensemble du personnel. A ce titre, j'ai participé aux négociations menées entre la FEDE et le Conseil d'Etat sur ce projet de nouveau plan de financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Il a beaucoup été question du personnel de l'Etat depuis l'ouverture de cette session mardi. On en a beaucoup entendu. En faut-il plus? Sont-ils toujours efficaces? Ne pourrait-on pas envisager de revoir à la baisse les mesures d'économies les touchant? Ils font un travail remarquable et sont la clé de voûte de notre service public, qui répond au mieux aux exigences de notre population croissante. Mais, bien que tout le monde salue l'engagement des employés de l'Etat dans tous les secteurs, pas de décision concrète permettant de passer des paroles aux actes. Aussi, par l'amendement que nous déposons, vous avez l'occasion de montrer votre soutien et votre attachement au personnel de l'Etat.

Le projet que nous étudions maintenant prévoit une répartition de la prise en charge du financement à parts égales entre l'Etat employeur et les employés. Les chiffres que nous proposons, calculés par l'actuaire de la Caisse de pension et transmis par M. Schafer, proposent une répartition des efforts que nous jugeons plus adéquate: 58% des efforts pour l'employeur et 42% de l'effort pour les employés, ce qui correspond à la répartition actuelle des cotisations. Le personnel sait qu'il doit faire des efforts. Il l'a accepté lors de la consultation organisée par le comité de la caisse dont il a été question tout à

l'heure. Le personnel accepte une augmentation de cotisation et des efforts seront aussi consentis de la part des pensionnés mais pas comme cela. La symétrie des sacrifices, comme l'a déjà évoqué Solange Berset, ne doit pas être purement mathématique. Je ne suis pas convaincu par la réponse que vient d'apporter M. le Commissaire. On ne doit pas préjurer à vie la situation de l'employé. Il en va aussi de l'attractivité de l'Etat de Fribourg. Tiens, j'ai déjà entendu cette petite phrase quelque part!... Payer plus, toucher moins en cas d'inflation, d'accord mais, en même temps, faire un cadeau à l'Etat, non! Non, ce n'est pas juste de vouloir une nouvelle fois économiser sur le dos des employés, actifs ou retraités, avec comme argument principal que la situation financière est difficile! Non, ce n'est pas correct d'économiser 3,75 millions de francs par année, ceci dès 2017! M. le Commissaire a souvent dit qu'il ne souhaitait plus de mesures d'économies sur le personnel après 2016. Pouvons-nous en être certains quand on met déjà dans le panier 3,75 millions? M. le Commissaire va probablement arguer que notre amendement amène à une répartition de la part des cotisants plus avantageuse, trop avantageuse, pour le personnel actif par rapport à la situation actuelle, mais il omettra de vous dire que ceci est dû aux efforts demandés aux pensionnés, que l'on ne peut pas dissocier de l'effort demandé à l'ensemble du personnel. Sans cet effort des pensionnés, le ratio resterait identique à aujourd'hui. Sans cet effort, la facture serait beaucoup plus élevée pour les finances cantonales.

En ce vendredi, dernier jour de la session de novembre, ne ratez pas la dernière occasion qui s'offre à vous de faire un geste envers le personnel actif et les pensionnés de l'Etat, ceci pour un coût moindre. Osez l'acceptation de notre amendement au côté du groupe socialiste, qui le soutiendra unanimement!

**Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV).** J'aimerais juste rapporter trois arguments principaux.

1. En faisant ce changement, on augmente d'abord le pourcentage total. On passe de 25,9 à 26,11. Donc on fait un cadeau supplémentaire alors qu'avec le projet proposé il y a déjà une augmentation.
2. Je rappelle que si on fait le résultat de cette opération au niveau financier, il y a moins 2 millions de différence pour l'Etat. L'Etat paie 3,8% et les assurés récupèrent 1,8%. Donc, c'est une moins bonne opération financière dans une situation où, apparemment, on est en crise et on réduit certaines prestations, puisque ce sont ces arguments qui sont présentés dans ce projet de loi.
3. Finalement, encore une fois, il s'agit de facteurs externes, trois facteurs externes. Dans ce cadre-là, il semblait opportun que tout le monde participe et ceci à parts égales.

Ça, je pense que c'est un argument valable. Après, on peut sortir le chiffre que l'on veut, c'est égal. C'est pour ça que, évidemment, cet amendement ne sera pas soutenu et je pense que je parle au nom de tout le groupe.

**Le Rapporteur.** Dans les discussions de la commission, ces pourcentages n'étaient pas encore connus parce que c'était justement une des informations complémentaires qu'on a

reçues après notre réunion. C'était demandé de calculer les différentes variantes.

J'aimerais juste corriger mon collègue M. Emonet, ce n'est pas l'actuaire qui a calculé ces pourcentages pour nous donner des informations sur la répartition. C'était sur demande justement, qu'on a calculé cette variante. L'autre variante – je dirais originale – qui est dans notre message, qui est dans le projet de loi, était justement calculée par notre actuaire, qui est donc maintenant contestée dans les pourcentages par cet amendement.

C'est clair que l'actuaire peut calculer tout ce qu'on veut. A la fin, c'est la question, quelle est la volonté de la Caisse de prévoyance, quelle est la volonté justement des autorités qui doivent décider. Pour nous, Grand Conseil, c'est l'amendement des député-e Emonet/Berset qui est mis maintenant en opposition de l'original, qui était mis en consultation et aussi maintenant dans ce projet de loi.

**Le Commissaire.** A peu près tout a été dit, mais j'aimerais quand même revenir sur un élément ou deux. Tout à l'heure, certains ont dit et c'est vrai, il faut le reconnaître, que les employés d'Etat subissent de plein fouet des mesures structurelles. On nous dit qu'il y a encore la Caisse de pension. Mais, la Caisse de pension, c'est en leur faveur et l'Etat assume ses responsabilités. On a parlé tout à l'heure de l'âge de la retraite. Quel que soit l'âge de la retraite, le système choisi, pour l'Etat, cela ne change rien; c'est toujours le même taux à quelques dixièmes ou centièmes près. Mais ce qu'il faut relever, parce qu'on a cité que les autres cantons étaient bien meilleurs, je peux aussi citer les autres cantons et les mesures qu'ils ont prises. Par exemple, le canton de Neuchâtel, dans l'augmentation, n'a pas pris 50/50, il n'a pris que 45. Nous, je le rappelle, nous finançons l'avance AVS ou le pont pré-AVS à raison de 90%; ce n'est pas changé! Je ne peux pas faire de promesse sur le long terme, mais, dans le plan financier ou l'actualisation du plan financier de l'autre jour, il n'y a aucune influence du financement de cette avance ou du pont pré-AVS. Je crois qu'il faut le dire. Quand je vois ce qu'ont fait les autres cantons dans ces avances, par exemple le canton de Genève a diminué l'octroi de cinq ans à trois ans. Le canton de Vaud a limité au personnel des classes et à Neuchâtel, c'est la quasi-suppression. Je crois que ce sont des éléments importants. A Fribourg, nous n'avons rien touché d'autre que ce qui est nécessaire à une amélioration de la situation financière. Je répète, nous n'avons rien touché d'autre. Je crois que c'est important de le rappeler.

Ensuite, pour ce qui est des mesures structurelles, nous avons décalé cette demande au personnel, respectivement à l'Etat, jusqu'en 2017 pour tenir compte des efforts que fait le personnel.

J'aimerais rappeler à M. le Député Gaétan Emonet que ce qu'il a dit est juste. Mais si vous acceptez la motion, il y a lieu de faire encore un autre calcul. Aujourd'hui, on est à 42,2% et 58,84%. Avec ce que le Conseil d'Etat vous propose, on arrive à 41,15% et 58,84%. Avec ce que propose l'amendement, la répartition finale viendra à 40,1%, respectivement à 40,1% et 59,9%. Donc, on améliore encore plus la situation.

Ce que nous faisons aujourd’hui, je tiens à le dire encore une fois, c'est équitable. C'est exact, ce que vous avez dit, M. le Député Emonet. Vous avez dit que grâce à l'effort des pensionnés, l'Etat est gagnant. C'est vrai, vous avez raison! Mais, j'aimerais juste vous dire, non seulement l'Etat est gagnant, les collaborateurs de l'Etat sont aussi gagnants. J'ai fait un rapide calcul avec le 42% et le 57,77%. Si on n'avait pas tenu compte des pensionnés, l'Etat devrait payer 0,384 de plus (2,59) et les salariés, les assurés, au lieu de 1,16 devraient payer 1,89, respectivement 0,765. Je crois qu'on démontre avec ces chiffres que si tout le monde n'est pas satisfait, c'est vraiment équilibré. Honnêtement, je pense qu'en âme et conscience on peut dire que le projet du Conseil d'Etat, en tenant compte de tout le monde, est parfaitement équilibré.

Je vous demande et vous encourage à voter le projet tel qu'il vous est proposé.

> Au vote, l'amendement Berset/Emonet, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 64 voix contre 31 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de l'amendement Berset/Emonet:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Beretschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lamelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 64.*

*S'est abstenu:*

Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

> Adopté.

*ART. 26*

> Adopté.

*ART. 2*

**Le Rapporteur.** Wie bereits in der Debatte gesagt, hält dieser Artikel fest, dass diese höheren Beitragssätze erst ab 2017 in Kraft treten oder anders gesagt erst nach dem Ende des Struktur- und Massnahmenpakets.

**Le Commissaire.** Je veux simplement vous rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure. L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour tenir compte des mesures structurelles dont le personnel est touché.

> Adopté.

*ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS*

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture**

*ART. 1 à 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS*

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 1. Il y a 15 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Beretschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lamelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 78.*

lin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 78.*

*A voté non:*

Bonny (SC, PS/SP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 15.*

## **Motion d'ordre Dominique Corminbœuf Aménagement de la salle du Grand Conseil: projection du temps de parole des députés sur les écrans**

### **Prise en considération**

**La Présidente.** Bevor wir zu Traktandum 4 schreiten, muss ich Ihnen mitteilen, dass ein Ordnungsantrag von Herrn Grossrat Dominique Corminbœuf vorliegt.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). J'ai déposé une motion d'ordre au vu des différentes interventions où, pour la présidente, il est difficile de faire arrêter les personnes qui parlent lorsque leur temps de parole est terminé. Sur ce mandat, je demande simplement que l'on projette à l'écran en fait le temps de parole restant aux intervenants du Grand Conseil dans les débats.

**La Présidente.** J'aimerais vous lire le propos: «Je propose de mettre en place un instrument permettant de mesurer le temps de parole de chaque intervenant dans le débat du Grand Conseil et de le projeter sur les écrans.»

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Moi, je saluerais la proposition de notre collègue dans le sens où, en matière d'animation de groupes en général, c'est ce qu'on fait. On signale de manière un peu discrète mais claire à l'intervenant combien de temps il lui reste. Cela permettrait à chacun de s'auto-discipliner et d'avoir beaucoup de tranquillité dans la prise de parole.

Je le remercie et le félicite pour sa proposition, que je soutiendrai.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est rejetée par 52 voix contre 37 et 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 37.*

*Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 52.*

*Se sont abstenus:*

Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

**Mandat 2014-GC-105 Rose-Marie Rodriguez/  
Chantal Pythoud-Gaillard/André Schneuwly/  
Giovanna Garghentini Python/Nicole Lehner-  
Gigon/Susanne Aebischer/Anne Meyer  
Loetscher/Sébastien Frossard/Andréa  
Wassmer/Pierre-André Page  
(Augmentation de l'exonération des  
indemnités forfaitaires en matière d'aide et de  
soins à domicile)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Garghentini Python Giovanna** (PS/SP, FV). Nous avons déposé ce mandat tout simplement par souci d'équité et de justice. Il nous semble en effet une évidence de demander au Conseil d'Etat qu'il s'engage pour trouver une solution afin d'harmoniser les déductions fiscales pour les indemnités accordées aux personnes qui s'engagent pour la société et qui reçoivent pour cela un défraiement.

Lors de la session de février 2014, nous avons accepté que la solde des sapeurs-pompiers soit exonérée jusqu'à hauteur de 9000 frs par an. Ce geste montre de la reconnaissance pour le travail effectué par ces hommes et ces quelques femmes qui s'engagent et qui mettent au service de la société une partie de leur temps libre.

Il n'en va toutefois pas de même pour les personnes qui s'occupent de leurs proches âgés, malades ou en situation de handicap, qui sont, elles, exonérées à hauteur de 3600 frs. Ces personnes reçoivent un maigre défraiement – au maximum 25 frs par jour – qui est juste symbolique et qui n'est pas net d'impôts. Pourquoi les personnes qui s'engagent et qui font économiser d'importantes sommes à l'Etat ne sont-elles pas traitées sur pied d'égalité?

Il est vrai, la loi fédérale permet l'exonération uniquement de certains revenus. Il est intéressant de souligner à ce sujet que les domaines où ces exonérations sont possibles concernent des activités exercées en toute grande majorité par des hommes. En effet, la loi sur l'harmonisation des impôts directs (L HID) des cantons et des communes, à son articles 7h et 7h<sup>bis</sup> permet que les cantons exonèrent les soldes du service militaire et de protection civile ainsi que la solde des sapeurs-pompiers. Ce sont donc 90 à 95% des hommes qui sont concernés.

Les proches aidants sont en grande majorité des femmes. L'engagement des hommes mérite-t-il mieux que l'engagement des femmes? Ces femmes prennent en charge un parent, un beau-parent âgé ou alors un enfant handicapé. Parfois, elles jonglent encore avec une activité lucrative, ont peu de temps pour socialiser et faire du réseau, n'ont malheureusement pas de lobbies et pas le temps de nous accueillir à l'entrée du Grand Conseil pour nous sensibiliser à leur cause.

Un article de la Liberté du 31 octobre dernier sur le sujet, dans les cantons de Vaud et de Genève, nous apprend que les proches aidants représentent 14% de la population dans le canton de Genève et que, d'après une étude vaudoise, elles consacrent en moyenne 50 heures par semaine à s'occuper de personnes de leur entourage, malades ou non autonomes. Cet engagement fait économiser des sommes considérables à l'Etat en infrastructures et salaires de professionnels des soins. Il serait d'ailleurs intéressant de chiffrer une fois ces montants.

Si les pompiers risquent leur vie en en sauvant d'autres, les proches aidants mettent également leur santé en danger car elles risquent épuisement et isolement social.

Malgré l'irrecevabilité de ce mandat, le groupe socialiste va le soutenir à l'unanimité afin que le Conseil d'Etat trouve enfin une solution pour accorder aux proches aidants le même traitement que pour les sapeurs-pompiers. Cette exonération est attendue, je vous le rappelle, depuis 1995. La solution viendra, nous l'espérons bientôt, par le vote sur le sujet au Conseil des Etats, le Conseil national ayant déjà accepté l'initiative parlementaire déposée par Jean-François Steiert demandant l'exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile. Espérons ainsi mettre fin à cette saga, car le Conseil d'Etat s'est engagé à adapter sans délai la loi fribourgeoise à la législation fédérale. Mais si celle-ci devait se faire attendre, nous comptons sur la créativité de notre chef des finances pour trouver une solution.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis bedankt sich beim Staatsrat für die Antwort auf das Mandat.

Angehörige, die Personen zu Hause begleiten und betreuen, erhalten für diese Arbeit eine Entschädigung bis maximal 25 Franken. Dies entspricht bei einer Betreuung von 365 Tagen einem Betrag von 9125 Franken. In dieser Zeit kann die Begleitperson meistens keiner anderen Arbeit nachgehen. Sie macht Freiwilligenarbeit gegen eine bescheidene Entschädigung. Ziel ist ja, dass dank diesem Gesetz viele ältere Personen und behinderte Menschen so lange wie möglich in ihrem gewohnten Umfeld leben können und von den Angehörigen betreut werden. Damit wird der Eintritt in eine geschützte Wohnung oder in ein Pflegeheim so lange wie möglich hinausgezögert. Die Gemeinschaft, der Kanton und die Gemeinden sparen dabei viele Kosten.

Der symbolische Betrag von 25 Franken muss unbedingt steuerbefreit werden! Zusätzlich stellt sich auch die Frage, ob der Betrag von 25 Franken nicht erhöht werden muss. Wir fordern den Staatsrat auf – wie gesagt worden ist auch auf kreativer Ebene –, so schnell wie möglich, analog zur Feuerwehr, diesen Abzug zu ermöglichen.

Aus diesen Gründen empfiehlt die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses, das Mandat anzunehmen.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Je n'ai aucun lien d'intérêt concernant ces indemnités forfaitaires sauf que j'ai présidé la commission parlementaire qui avait, à contrecœur, accepté

<sup>1</sup> Déposé et développé le 16 mai 2014, BGC p. 1463; réponse du Conseil d'Etat le 14 octobre 2014, BGC p. 2637.

la proposition du Conseil d'Etat, qui avait fixé la déduction maximale à 3600 frs par année.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce mandat, qui va dans la même direction que la motion de notre ancienne collègue Claire Peiry-Kolly déposée en mai 2010. Par contre, je ne vais pas opposer les hommes et les femmes, comme l'a fait ma collègue tout à l'heure. Je crois qu'il y a des femmes qui font du service militaire. Il y a des femmes qui sont sapeurs-pompiers. Il y a des hommes qui sont proches aidants. D'ailleurs, ce printemps, on a même nommé une dame instructeur sapeurs-pompiers. Je crois que l'égalité avance tranquillement. Je ne ferai pas de commentaires non plus concernant le détail de cette indemnité forfaitaire. On en a souvent parlé dans cette enceinte. Je crois que tout le monde connaît ce fonctionnement.

Nous sommes conscients que les travaux au niveau fédéral sont en cours et que nous adapterons notre législation après la modification en cours au niveau fédéral. Nous avons accordé une exonération de 9000 frs par an aux sapeurs-pompiers. Il serait logique, bien sûr – comme on l'avait toujours dit d'ailleurs – de procéder de la même manière avec l'indemnité forfaitaire qui, elle, est de 25 frs par jour. Les sapeurs-pompiers ne sont pas payés 25 frs par jour, ils ont quand même des salaires plus conséquents. 25 frs par jour, c'est un montant ridicule pour les travaux effectués et les économies qu'elles génèrent au niveau cantonal. Je crois que toutes les personnes qui sont aidées à la maison n'ont pas besoin d'entrer dans des établissements spécialisés et on sait que leurs coûts sont très élevés.

Hier, vous avez accepté que les personnes qui trichaient pouvaient blanchir leurs revenus au noir. Je ne comprendrais pas aujourd'hui que l'on ne trouve pas une procédure pour soutenir des personnes qui ne gagnent que 25 frs par jour quand elles aident.

Avec cette remarque, je vous demande de soutenir massivement ce mandat.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). L'historique qui traite de ce sujet dans cet hémicycle montre que nous sommes dans une impasse qui ne satisfait personne. Le déclencheur qui a relancé le débat fut évidemment – comme on l'a dit déjà – l'approbation de l'augmentation d'exonération de la solde des sapeurs-pompiers de milice. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique reconnaît et remercie l'engagement bénévole des sapeurs-pompiers comme des proches aidants, des moniteurs et de toute autre personne qui donne du temps pour la collectivité. Ces engagements sont une richesse inestimable et non chiffrable pour l'Etat de Fribourg.

Mais si une telle exonération est possible pour les pompiers, ne le serait-elle pas pour les proches aidants? Si le parallèle paraît évident, la réalité en est tout autre. C'est vrai, le droit fiscal ne le permet pas et nous devons attendre la fin des travaux qui ont lieu actuellement au Parlement fédéral. Alors que les nuages étaient très foncés au moment de la procédure, il y a une éclaircie par la décision du Parlement de voter contre

l'avis de la Commission du Conseil des Etats. Mais le combat n'est pas gagné! Là, je me tourne vers nos amis socialistes, qui défendent aujourd'hui cette exonération, de faire du lobbying auprès de vos camarades socialistes aux Chambres fédérales. Les votes montrent que l'initiative de Jean-François Steiert est certes soutenue par nos sept représentants fribourgeois mais aussi par une grande majorité de PDC et d'UDC. Le soutien très mitigé de la part des socialistes néanmoins demeure.

Si les débats n'allait pas dans notre sens au Parlement fédéral, devons-nous alors baisser les bras? Les proches aidants sont un pilier du maintien à domicile et le renforcement du maintien à domicile est fondamental dans la future politique des seniors du canton de Fribourg. Cette indemnité est une invention bien fribourgeoise, libre à nous de la réinventer!

Notre loi sur l'indemnité forfaitaire nous dit qu'elle est une aide financière accordée à un proche ni plus ni moins. Pourquoi ne serait-ce pas un subside provenant de fonds publics, subside qui se trouve, lui, dans la liste des revenus exonérés de l'impôt dans la LHID? Le subside est une aide financière de faible importance accordée par l'Etat à une personne privée. Il me semble que cette définition correspond bien aux proches aidants qui ne reçoivent que 25 francs au maximum par jour.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique souhaite l'évaluation de toutes les pistes possibles et l'assurance de l'adaptation sans délai de la loi fiscale fribourgeoise de toute modification de la loi fédérale en la matière.

Avec ces considérations, une large majorité du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra ce mandat.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Personne dans cet hémicycle ne remet en cause la valeur de l'aide que fournissent les proches à une personne impotente. Cette valeur est reconnue, puisque les communes versent plus de 8 millions de francs par an d'indemnités forfaitaires. Sauf erreur de ma part, le canton de Fribourg est le seul à verser de telles indemnités. C'est bien la preuve que nous tous estimons à sa juste valeur ces prestations. De là à exonérer jusqu'à 9000 frs ces indemnités, c'est un pas que le groupe libéral-radical ne fera pas.

Le fait que les soldes des pompiers aient été exonérées jusqu'à 9000 frs n'est pas un argument car la nature de leurs prestations est différente. Les pompiers interviennent pour toute personne en danger, indépendamment des liens familiaux. Ils le font pour la collectivité. En outre, les indemnités forfaitaires sont versées indépendamment de la situation financière. Il n'est pas rare – et je suis membre de la commission – de voir parmi les bénéficiaires des indemnités des personnes bénéficiant de revenus et de fortunes importants. Pourquoi pourraient-elles bénéficier d'un cadeau fiscal?

Mais aujourd'hui, le problème n'est pas là, parce que cette discussion ne devrait pas avoir lieu, car ce mandat est irrecevable. Sa forme viole la loi sur le Grand Conseil, son objet viole le droit fédéral.

M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, au début de notre mandat, nous avons prêté serment. Nous avons juré ou promis d'être fidèles à notre Constitution et d'observer avec exactitude les lois de l'Etat. A chaque session, et ce matin encore, les personnes que nous avons élues viennent prêter serment. Comment demander aux autres de respecter leur serment si nous-mêmes nous prenons des décisions qui violent la loi?

M<sup>mes</sup> et MM. les auteurs du mandat, si vous voulez proposer cette exonération, faites-le dans la légalité! Attendez que la modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs soit acceptée et entrée en force. Vous pourrez ensuite revenir avec une motion modifiant la loi cantonale sur les impôts directs. A ce moment-là, le débat sur le fond pourra avoir lieu.

Par respect pour l'ordre légal dont nous sommes les auteurs, je vous demande de rejeter ce mandat.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Tout ou presque a déjà été dit ce matin sur les proches aidants, preuve que le thème ne laisse personne indifférent. Certaines causes paraissent si anodines, si évidentes qu'on pourrait les croire immuables, à l'image de l'horlogerie fine ou de luxe dont notre pays s'enorgueillit. Les proches aidants sont les petits rouages discrets mais indispensables au fonctionnement de notre société. Les proches aidants travaillent dans l'ombre, jour après jour, sans faire de bruit dans notre société de plus en plus individualiste, qui a tendance à cacher la mort, la maladie, le handicap. Ils nous apportent au quotidien la preuve que les valeurs humaines et chrétiennes dont nous avons parlé dans cet hémicycle l'autre jour, telles que solidarité, altruisme – j'ai entendu pardon et amour du prochain – existent. Mais pour combien de temps encore? Certains diront qu'il est normal de s'occuper des siens et ils auront raison. Mais la tendance nous montre clairement que les moeurs évoluent bien vite et ne vont pas dans le sens de la famille. Cette famille, que l'on dit si fragile et base de notre société, est à soutenir. Voici donc un bon moyen de le faire! D'aucuns diront également que nous ouvrons une nouvelle brèche dans l'édifice fiscal et risquons d'entraîner une avalanche de demandes d'exonération du même type. Il faut, j'en suis persuadée, faire confiance à notre bon sens et à celui du gouvernement pour traiter ces éventuelles doléances au cas par cas.

Ce mandat est irrecevable, nous dit le Conseil d'Etat. La belle affaire! Il nous faut attendre la décision des Chambres fédérales pour revenir, essayer de réparer une injustice, comme cela a été dit. Très bien, attendons! Mais cette attente ne doit cependant pas rester inactive. Il est important que les proches aidants se sentent aujourd'hui reconnus dans leur fonction, qu'ils sachent que le gouvernement et ce Parlement sont conscients de tout ce qu'ils accomplissent au quotidien. Un premier pas vers cette reconnaissance sera le fait d'être non pas rémunérés à la hauteur des sapeurs-pompiers – même pas – mais au minimum que leur indemnité soit exonérée de la même manière et surtout que cela se réalise, non pas dans un délai de plusieurs années, mais dès que les lois fédérales le permettront.

En guise de conclusion, permettez-moi de vous proposer une petite citation de Mark Twain à méditer: «Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait.»

**Mäder-Brülhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessensbindung: Ich bin Gemeinderätin von Schmitten.

In einem Land der unbegrenzten Steueroptimierungsmöglichkeiten fällt es schwer zu akzeptieren, dass sich für die Steuerbefreiung von Pflegenden kein Instrument finden lässt, ohne gegen das Steuerharmonisierungsgesetz zu verstossen. Zudem werden bis heute für pflegende Angehörige weder Kurse noch Weiterbildungen angeboten. Die pflegenden Angehörigen sind auf das tägliche Learning by Doing angewiesen und auf die Tipps und Hilfestellungen der Spitex-Angestellten.

Vielleicht kurz zur Kreativität und Legalität, welche vorhin angesprochen wurden. Bieten wir doch die notwendigen Kurse und Weiterbildungen an! Diese könnten dann auf der Steuerrechnung grosszügig und legal in Abzug gebracht werden.

**Thomet René** (PS/SP, SC). Il y a des propos de notre collègue M<sup>me</sup> de Weck que je ne peux laisser passer. Lorsqu'on prétend que l'engagement des proches aidants n'a rien à voir avec l'engagement des pompiers et que leur engagement ne concerne pas la collectivité, il s'agit d'une insulte qu'on leur fait. Non seulement, c'est un engagement humain que les proches aidants ont, mais c'est aussi un engagement pour la collectivité, parce que, par leur prise en charge, ils évitent des placements en institutions spécialisées, en EMS, voire des hospitalisations inappropriées.

Si ceci n'est pas un engagement qui a un impact bénéfique pour la collectivité, alors dites-moi ce que c'est?

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je le dis franchement, je suis estomaqué – et le mot est faible – d'entendre dire par M<sup>me</sup> de Weck que nous violerions la loi si nous acceptions ce mandat. Ça, ça me reste à travers là, M<sup>me</sup> de Weck!

Nous connaissons toutes et tous aujourd'hui tant et tant de personnes qui doivent, 24h sur 24, être au chevet de personnes lourdement touchées par la maladie. Et dans votre groupe, M<sup>me</sup> de Weck, je connais un député qui est touché par cette chose qui nous arrive comme ça. Encore une fois, je ne comprends pas votre... – je dirais – c'est presque une hargne. Une aide financière est versée aujourd'hui pour reconnaître, de bien modeste manière il est vrai, ce dévouement journalier, 365 jours sur 365, et je sais de quoi je parle, des personnes, des familles concernées par ces lourds handicaps. Je le redis une énième fois, ces montants qui sont aujourd'hui alloués permettant ce maintien à domicile que prêchent tous les médias sont dérisoires. 25 frs par jour, c'est dérisoire! Je me rappelle, du temps de M<sup>me</sup> Lüthi, où je faisais partie de la commission qui avait mis en place ces montants forfaitaires, que j'avais déjà, à l'époque, proposé 50 frs. Aujourd'hui, en comparaison de ce que coûte un placement en institution, c'est pour moi, je le répète, quelque chose qui ne tient plus la route.

Je vous demande donc, à tous et à toutes qui avez le cœur à la bonne place, de voter ce mandat et au Conseil d'Etat de le mettre en œuvre à la vitesse grand V.

**Brönnimann Charles** (UDC/SVP, SC). C'est à titre personnel que je vous adresse ce que j'ai vécu dans ma famille. Ma maman a passé vingt ans de sa vie dans une chaise roulante, avant 1995; donc, je ne bénéficiais pas des 25 frs introduits en 1995.

Oui, ma famille, surtout ma femme, à qui je dois beaucoup de respect – je le dis fort ici – a soigné tous les jours ma maman pendant dix ans, à la ferme, chez moi à la maison, chez nous tous. Suite à ça, sa santé s'est dégradée. Elle a dû entrer d'elle-même au home médicalisé, à Cottens, dans un degré d'impuissance très grave. Je recevais les factures mensuelles qui dépassaient les 10 000 frs. Elle y a été parfaitement soignée. Je soutiens et je respecte le personnel soignant d'un home médicalisé de n'importe quel endroit de ce pays. Cependant, je ne comprends pas qu'on doive discuter, dans un bon canton de Fribourg où tout le monde s'aime, tout le monde se respecte, (*en pleurs*) qu'on doive discuter de 9000 frs. Déjà 9000 frs, pour moi, c'est déjà quelque chose. Tout le monde ici, vous tous, soutenez ce mandat avec un respect parce que peut-être un de nous, un jour, peut aller au home!

**Godel Georges, Directeur des finances.** Tout d'abord, je me joins à l'ensemble des intervenants qui ont relevé le travail remarquable des proches aidants dans ce domaine. C'est vrai, il faut le relever, d'une part, et relever également que cela diminue les charges de la société d'une manière générale lorsque ces personnes peuvent rester à leur domicile.

Maintenant, sur le fond du mandat, je crois que la réponse est suffisamment claire. Je veux simplement rappeler que le Conseil d'Etat s'est engagé lors des derniers débats à mettre en œuvre la législation – ou adapter la législation – nécessaire si la LHID était complétée de manière à prévoir l'exonération fiscale des indemnités forfaitaires, ceci suite à la motion de notre conseiller national Jean-François Steiert.

Je vous donne peut-être le résultat des discussions aux Chambres fédérales sur l'exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et soins à domicile. Par 8 voix contre 5, la commission a décidé de suspendre l'examen. En effet, cette commission souhaite attendre que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national ait terminé l'élaboration du projet de mise en œuvre des initiatives parlementaires, lesquelles demandent de créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche et de permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Pas plus tard qu'hier soir, j'ai eu l'occasion d'en parler avec M. le Conseiller national Jean-François Steiert, qui m'a dit et m'a permis de citer ses affirmations, qu'il a bon espoir qu'il ait gain de cause mais qu'il faut laisser un peu de temps au temps. Comme cela a été dit par certains mandataires, on demande au Conseil d'Etat d'appliquer la législation dès que cela sera accepté par Berne. Avant, je crois que tout le monde l'a compris, on ne peut pas le faire. Je répète encore une fois,

au nom du Conseil d'Etat, que le Conseil d'Etat s'est engagé et confirme qu'il modifiera la législation dès que la LHID, suite à la motion Steiert, deviendra effective.

Par conséquent, je vous recommande bien entendu – mais ça ne change rien sur le fond, puisque le Conseil d'Etat s'est engagé – de refuser le mandat, puisque, en tant que tel, il n'est pas recevable.

> Au vote, ce mandat est déclaré recevable par 71 voix contre 15. Il y a 3 abstentions.

*Ont considéré ce mandat comme recevable:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Douätz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 71.

*Ont considéré ce mandat comme irrecevable:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glässer (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 15.

*Se sont abstenus:*

Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 3.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Le Conseil d'Etat a dit qu'il refusait le mandat, mais, par contre, il s'est engagé, je le répète au nom du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat s'engage, comme il l'a déjà fait l'année dernière, à modifier la législation sans attendre, comme l'a relevé M<sup>me</sup> la Députée tout à l'heure, dès que la LHID sera modifiée suite aux résultats de la motion Steiert, qui a bon espoir d'aboutir. Sinon, on ne peut pas le faire, je crois que la situation est claire.

Le Conseil d'Etat propose de refuser ce mandat. Vous en avez décidé autrement. Il faut respecter la volonté démocratique.

> Au vote, la prise en considération de mandat est acceptée par 74 voix contre 13. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).  
Total: 74.

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 13.

*Se sont abstenus:*

Glauser (GL, PLR/FDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP). Total: 4.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## **Motion 2013-GC-76 David Bonny/Benjamin Gasser**

### **(Numérisation des documents de l'Etat de Fribourg)<sup>1</sup>**

**et**

### **Motion populaire 2014-GC-28 Fabien Schafer/Yannick Gigandet/Valentin Bard/Lucien Magne/Savio Michelod**

### **Pour un Grand Conseil zéro papier<sup>2</sup>**

#### **Prise en considération**

**Bonny David** (PS/SP, SC). Les réflexions qui m'ont amené à déposer cette motion sont les suivantes.

Tout d'abord, on constate chez les médecins, dans les banques, les assurances ou certaines communes maintenant, qu'on utilise de plus en plus la numérisation des documents. Ensuite, un article dans *La Liberté* du 11 décembre 2013 titrait «Le Conseil d'Etat siège sans paperasse». Alors si le Conseil d'Etat y arrive, pourquoi pas nous? Il y avait quelques interventions dans le texte.

M. Godel disait: «Les ministres sont enchantés, c'est vraiment le top même pour des gens qui sont nuls en informatique comme moi, cela fonctionne bien! (Rires)

M. Ropraz disait: «C'est une souplesse d'esprit qu'il a fallu adopter pour travailler de manière différente. On gagne du temps. Autre avantage, les documents sont accessibles partout à l'étranger, dans le canton et en Suisse si c'est nécessaire.»

M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre confessait avoir toujours eu de la peine à lire sur les écrans mais avouait que «les avantages l'emportaient largement sur les inconvénients».

Ensuite, j'ai eu la chance de suivre un cours comme vice-président. Cela se passait au Grand Conseil valaisan. C'est vrai qu'on a rencontré des députés valaisans et le responsable informatique. J'ai été relativement séduit par leur proposition. Je crois que les jeunes radicaux l'ont aussi présenté dans leur motion populaire. C'est vrai qu'ils parlaient vraiment d'économies de plusieurs centaines de milliers de francs. Je n'ai pas été dans le détail sur ces économies. Par contre, j'ai discuté avec M<sup>me</sup> la Secrétaire générale et c'est vrai qu'une estimation pourrait être faite de 250 000 frs à 500 000 frs d'économies par législature si on passe au numérique, tout en tenant compte d'une indemnité forfaitaire annuelle que j'ai calculée à 500 frs par député. Il n'y a rien qui est fixé mais c'est une possibilité. Cela donnerait 2500 frs sur cinq ans, ce qui laisse quand même la possibilité d'acheter le matériel, de faire

<sup>1</sup> Déposée et développée le 8 octobre 2013, BGC p. 2062; réponse du Bureau du , BGC p. 2625.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 11 février 2014, BGC p. 720; réponse du Bureau du Grand Conseil le 8 octobre 2014, BGC p. 2625.

les tirages nécessaires, l'encre et l'électricité. A ce niveau-là, il y aurait la possibilité et c'est dans ce sens-là qu'il faut une motion parce qu'on doit modifier la loi sur le Grand Conseil.

Il a également été constaté que la plupart de nous tous, nous avions des emails, donc nous fonctionnons avec des ordinateurs, mais l'exception doit exister. Si un député dit non, moi, je n'utilise pas Internet ou autre, l'accès papier doit lui être permis. Alors évidemment, il n'a pas l'indemnité forfaitaire.

Je ne veux pas manger de votre temps. J'ai pris les documents de l'année 2013 que nous avons reçus. Je vous les montre juste. Vous avez aussi dû recevoir la même chose. (*Il exhibe une impressionnante pile de documents.*) Là, c'est juste pour les sessions. En 2013, on n'avait pas travaillé tous les jours des sessions. Ensuite, on reçoit l'annuaire des statistiques, on a le budget, les comptes, le message pour les comptes. On a encore tout ce qui concerne les différents rapports, TPF et j'en passe, plus le rapport annuel du Conseil de la magistrature et ensuite les rapports d'activité. Voilà un peu le set complet, la panoplie pour chacun d'entre nous. On voit que c'est relativement important. Donc, je ne peux que vous encourager à soutenir cette motion.

Evidemment, les choses ne vont pas se faire du jour au lendemain mais de manière très lente, puisque cela sera vraiment pour la prochaine législature avec, évidemment à l'appui, des supports techniques parce c'est nécessaire.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). Un Grand Conseil sans papier, jamais ce ne sera possible! Chers Collègues, pouvez-vous vous imaginer une journée parlementaire sans *La Liberté*, sans *La Gruyère*, ohne *Blick* oder ohne die *Freiburger Nachrichten*? Werden die vielen farbigen Wahlzettelchen das einzige Papier sein, welches noch in diesem Saal zirkuliert? Undenkbar!

Redevenons sérieux, mais permettez-moi de garder mon petit papier! Le groupe libéral-radical ne peut que féliciter l'initiative de nos jeunes citoyens pour avoir initié cette idée, qui est plus que bienvenue. Nous partageons leur idée de non seulement économiser du papier mais de rendre plus attractif et plus efficace le travail de notre parlement et de le rendre plus visible pour l'ensemble de la population.

Nous espérons vivement que des travaux soient entrepris rapidement et que l'on s'inspire des exemples déjà en place, comme le Valais, par exemple. De même, il serait souhaitable de profiter du savoir-faire de nos hautes écoles pour développer des outils nécessaires. Peut-être ces écoles trouveraient-elles encore une solution pour notre collègue député Corminboeuf avec une petite montre sur son écran pour voir le temps de parole. Soyons honnêtes, le Parlement ne veut quand même pas rester un pas derrière le Conseil d'Etat.

Avec ces quelques remarques, nous acceptons les deux motions et vous invitons à en faire de même.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Mes éventuels liens d'intérêts avec cet objet: je suis webmaster et fais partie des développeurs d'Apple qui testent notamment les nouvelles mises à jour logicielles de la célèbre marque à la pomme avant qu'elles ne soient accessibles au grand public.

Als Grossrat, der genau vor einem Jahr ein Tablet gekauft hat und seitdem alle Dokumente auf diesem Support hat, möchte ich diesen Schritt zu einem papierlosen Grossen Rat unterstützen.

Les deux principaux arguments sont clairs. Notre collègue Bonny l'a clairement démontré.

Pour des arguments pratiques, ne plus avoir tous ces documents à transporter, une tablette est légère. D'ailleurs, il m'arrive de temps à autre, en déplacement, d'avoir tellement l'impression que mon sac est vide que je contrôle si la tablette est bien encore dedans.

Il y l'économie de papier, même si une récente étude a indiqué que, du moment qu'on lit un document durant plus de trois minutes, il était plus écologique de l'imprimer que de le lire sur un écran. Il faut relever la rapide évolution des technologies, du coup, la prochaine amélioration de ce score.

J'aimerais encore vraiment insister sur l'importance de se donner les moyens pour ce changement de fonctionnement afin que les documents électroniques soient vraiment des documents électroniques dignes de ce nom et non pas simplement des versions PDF de versions papier, comme c'est souvent le cas actuellement. Deux exemples: les difficultés de lire sur certains supports les instruments parlementaires que l'on vient de rédiger, les problèmes de mise en page rencontrés, entre autres, en consultant – le dernier exemple qui me vient en tête – le budget de l'Etat.

Je souhaite également que des changements soient apportés au niveau du Wi-Fi mis à notre disposition. Il serait important, au début de la prochaine législature, de n'avoir à taper qu'une seule fois le mot de passe et qu'ensuite l'appareil se connecte automatiquement à chaque fois.

Pour conclure, à court terme maintenant, j'aimerais que soient mises à disposition, dès à présent, des feuilles de code à chaque séance de commission également, non pas uniquement pour les jours de session, par exemple via le ou la secrétaire de commission.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Nous sommes, depuis quelques années déjà, entrés dans l'ère du virtuel. Le développement tous azimuts de ces stratégies de communication est donc nécessaire.

Pour l'objet que nous traitons en ce moment, il serait malvenu de ne pas aller dans le sens de l'utilisation de la technologie qui est à la disposition de chacune et de chacun d'entre nous. Le premier vice-président et notre collègue Ith tout à l'heure nous citent en exergue l'exemple du Parlement valaisan qui roule sans papier. A titre de boutade, il est vrai que pour certaines affaires qui ont récemment secoué le pays des abricots, il serait préférable de ne plus retrouver certains papiers... (rires)

Plus sérieusement, le groupe Alliance centre gauche prend note qu'il faudrait s'attaquer dès lors au toilettage d'une certaine quantité, pour des considérations d'ordre juridique et technique. Actuellement, le partage des fichiers et l'utilisa-

tion d'Extranet donnent entière satisfaction. A ce titre-là, je tiens à remercier personnellement le Secrétariat du Grand Conseil pour sa redoutable efficacité.

Dans la conclusion que nous pouvons lire dans le cadre de la réponse du Bureau du Grand Conseil, il est prévu que le député aura encore la liberté de choix. Là, je pense à mon collègue, absent, de gauche car il pourra, s'il le veut, recevoir des documents par écrit. Chacune et chacun d'entre nous ayant sa propre philosophie, sa méthode par rapport au virtuel, nous devons donc la respecter.

Avec ces quelques considérations, le groupe Alliance centre gauche acceptera à l'unanimité cette motion fort bienvenue.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport du Bureau faisant suite aux deux motions pour un Grand Conseil limitant la consommation de papier. Le groupe constate que déjà un nombre important de documents est géré par la voie électronique. C'est un pas de plus à faire vers une gestion numérique globale des documents traités par les députés.

Le calendrier proposé semble adéquat et le groupe défend l'idée d'un versement d'une indemnité conséquente visant à couvrir les frais informatiques.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient donc le Bureau et son rapport.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Notre groupe a pris connaissance de la réponse du Bureau. Nous allons soutenir la motion et aussi la motion populaire pour atteindre trois objectifs.

1. La transparence. Nous sommes persuadés qu'avec l'acceptation de ces deux motions, nous aurons plus de transparence par rapport aux liaisons entre nous.
2. Expérience faite comme membre de la CEP pont de la Poya avec l'Extranet. C'est un outil non seulement moderne mais applicable pour tout le monde.
3. Le député aura toujours la possibilité de choisir d'avoir des dossiers sur papier.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Selbstverständlich bin ich auch dafür, dass man diese Motionen annimmt.

Aber in diesem Zusammenhang kann ich mir eine kleine Bemerkung nicht verkneifen. Wenn ich all diese Dokumente und Ordner aufgeschichtet hätte wie Kollege Bonny, dann wäre dieser Turm sicher noch um einen Drittelp höher gewesen. Ich weiss nicht, ob die Französischsprachigen auch alles noch auf Deutsch bekommen. Wir Deutschfreiburger Abgeordnete bekommen jedenfalls jeden Rechenschaftsbericht und auch viele andere Berichte immer in zweifacher Ausführung, in Deutsch und in Französisch, obwohl wir schon mehrere Male interveniert haben. Aber das Versandhaus hat es immer noch nicht begriffen.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). J'ai juste une petite question. Pour quelle raison doit-on attendre 2017 pour

appliquer cette décision? Je trouve qu'on pourrait gagner quand même une année en commençant en 2016. J'ai juste un souhait, celui de pouvoir utiliser, prendre des notes ou surigner avec les programmes qui sont mis à disposition. C'est quand même une bonne chose de ne pas falloir les imprimer si on veut travailler dessus.

**Lambelet Albert, représentant du Bureau du Grand Conseil.** La motion déposée par nos collègues députés Bonny et Gasser et la motion populaire transmise au Conseil d'Etat, le 6 mars 2014, souhaitent vivement que les députés au Grand Conseil ainsi que les différentes Directions de l'Etat se mettent à l'air du temps, soit le tout au numérique.

Le Bureau du Grand Conseil adhère pleinement à cet objectif, car ses membres ne désirent aucunement terminer comme le héros du film Brazil, mangé par la paperasserie. C'est la raison pour laquelle, depuis déjà 2011, mais avec effet déjà en 2013, de nombreux canaux de transmission des documents se font par voie électronique ou par site Web ou par Extranet. Un exemple: depuis l'été 2013, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, les Secrétariats généraux des Directions ont introduit le système électronique commun de gestion des affaires du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Depuis septembre 2013, les séances du Conseil d'Etat se déroulent sans papier. En réalité, nous nous approchons de cet objectif, bien que quelques adaptations doivent être encore réalisées.

Sur le fond, les deux motions nous conviennent et nous n'aurions pas besoin de modifier la loi sur le Grand Conseil pour faire cette introduction du sans-papier. Par contre, comme nous voulons nous approcher du système valaisan avec un système d'indemnités pour ceux qui abandonneraient le papier, alors nous devons modifier la loi sur le Grand Conseil pour fixer cette indemnité. Donc, nous reviendrons à la charge si vous acceptez ces deux motions. Mais, comme on a pu l'entendre des différents intervenants, je crois qu'il y aura presque une unanimité à cette acceptation.

Maintenant, le Bureau s'est penché aussi sur la question soulevée par notre collègue Ducotterd. Je crois qu'il faut laisser du temps au temps et que la mise en place de ce système tout électronique prend du temps, parce qu'il y a quand même une sécurité à avoir. C'est la raison pour laquelle on a dit qu'on allait mettre les dix-huit mois qui nous restent, 2015–2016, à expérience. C'est vrai que, si cela est possible déjà en 2016 de tout introduire en électronique, on le fera de cette manière-là. Mais on voulait avoir une petite marge de sécurité, c'est pour cela qu'on a mis ces dates-là.

Donc, ici, le Bureau du Grand Conseil va essayer de s'inspirer de l'expérience des Valaisans, qui est fort concluante. Nous avons entendu ce matin, à Radio Fribourg, un représentant du Grand Conseil valaisan qui se réjouissait de cette mise en vigueur de ce zéro papier.

Nous, représentants du Bureau, nous vous demandons d'accepter les deux motions pour qu'on vienne avec une proposition de modification de la loi sur le Grand Conseil en raison du versement de l'indemnité.

- > Au vote, la prise en considération de la motion 2013-GC-76 et de la motion populaire 2014-GC-28 est acceptée par 80 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrid (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducopter (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 80.*

*Ont voté non:*

Mesot (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 2.*

*Se sont abstenus:*

Schläfli (SC, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 2.*

- > Ces objets sont ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'ils impliquent.

**Rapport 2014-DSJ-81**  
**Nouvelle affectation pour la Caserne de la Poya (postulat 2014-GC-8)<sup>1</sup>**

**Discussion**

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). J'aimerais terminer sur une bonne note aujourd'hui.

Dans ce rapport, c'est un réel plaisir, de prime abord, de lire que nos dignitaires se sont mis au vert pour développer une stratégie, selon OFF, à la lumière des bougies. Pour allumer

nos lanternes sur l'avenir de la caserne, ils ont décidé d'un comité, qui devra présenter un projet finalisé et un budget bien ficelé. Sur l'affectation visionnaire du site, nos mercenaires ne doivent pas franchir le pont trop vite, car le bataillon ne va de suite pas prendre la fuite.

Comme option, regrouper plusieurs Directions en location seraient une bénédiction, comme la réalisation de nouvelles constructions. Attendons dès lors que chaque Direction ait fait des propositions. Retenons que notre suggestion est l'incantation de la protection de la population.

Enchantés de la réponse qui nous est donnée, nous remercions le Conseil d'Etat et nous nous rallions à sa proposition. Ne restera plus, chers Collègues, qu'à soutenir notre postulat, pour l'avenir de la Poya.

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). Quel plaisir, Monsieur Gander, d'avoir un point sur lequel nous sommes entièrement d'accord.

J'exprime mes liens d'intérêts: je suis le syndic de cette ville qui s'appelle Fribourg.

Evidemment, j'aimerais vous apporter la satisfaction du député-syndic dans le cadre de ce dossier, auprès du représentant du Conseil d'Etat.

Comme cela est rappelé, l'Etat de Fribourg et la ville de Fribourg sont propriétaires, tant des sites de la Poya, du plateau de St-Léonard, du site des Abattoirs, ainsi que du terrain sur lequel se trouvent actuellement les pavillons pour les requérants d'asile.

De plus, dans le contexte général de la croissance démographique de notre canton, de son centre et de sa capitale, les démarches liées tant au futur plan d'aménagement cantonal, de l'agglomération de Fribourg et des communes qui la composent vont dans le sens d'une densification.

Dans ce contexte et avec ces considérants, je me réjouis de l'état d'esprit commun qui anime tant les autorités de l'Etat que celles de la Ville, de votre capitale, Mesdames et Messieurs les Député(e)s. Il est évident, en fonction de la démarche que vous avez acceptée il y a peu, celle de la création du Grand Fribourg, que l'aménagement de toute cette zone doit faire l'objet d'une planification et d'une urbanisation concertée. Il est tout aussi évident que l'aménagement du site de la caserne de la Poya doit être pensé en tenant compte des besoins de mixité du sol, là où bureaux, au sens large, habitations et loisirs doivent coexister d'une manière optimale.

De plus, dans ce contexte très particulier, afin de répondre au mieux aux besoins de notre population, la typologie des habitations doit évidemment tenir compte des besoins des familles afin que ces dernières bénéficient de surfaces suffisantes et abordables.

Enfin, il faut se réjouir aussi des démarches déjà entreprises par le Conseil d'Etat pour y permettre la venue d'une représentation de la Confédération.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 2594ss.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport relatif à l'affectation future de la zone de la caserne de la Poya.

Le site est d'une grande importance pour la ville et pour le canton. L'évolution du centre cantonal, avec une très forte augmentation des habitants, va obliger la ville à planifier une zone à forte densité d'habitation. Il faut absolument offrir de nouveaux logements en ville, afin aussi de limiter le mitage du territoire cantonal.

On peut imaginer la planification d'un éco-quartier avec une forte densité d'habitation. Le quartier se prête bien à ce type de secteur d'habitations à forte densité, en pensant en particulier au projet de quartier juste voisin du secteur Torry-Est.

Il faut éviter de mettre des services administratifs sur ce site de la Poya. C'est une erreur urbanistique majeure.

L'autre projet stratégique de l'Etat et de certaines communes, avec la couverture de l'autoroute à Chambliaux, permettra de regrouper des services de l'Etat proches d'autres services déjà existants. Le projet Chambliaux a fait l'objet d'un thème du discours très écouté de notre nouveau président élu, M. David Bonny.

Ces deux projets ont des objectifs communs et un calendrier assez proche, avec une probable réalisation dès 2020. Ils sont également situés dans l'agglomération avec aussi une typologie de grande densification des constructions et cela toujours pour éviter le mitage du territoire fribourgeois.

Poya et Chambliaux, deux projets et une seule destinée à être réalisées ensemble.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). L'armée va quitter la caserne de la Poya, c'est un fait acquis. Que faire des bâtiments et des parcelles dans notre canton, dont notre canton est propriétaire? Telle est la question.

Le groupe libéral-radical est d'avis, comme le préconise le Conseil d'Etat dans son rapport, qu'il ne faut pas précipiter les affectations futures de ce patrimoine.

Une étude approfondie des besoins en place et structures de notre administration doit se faire et ce en collaboration avec la Ville de Fribourg, l'autre partenaire, propriétaire d'une partie des lieux.

C'est avec une certaine patience que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Pour ajouter l'intérêt du groupe Alliance centre gauche pour cette question, qui rejoint celles des autres groupes, on aimerait mentionner le fait que c'est quand même une nouvelle opportunité de réurbanisation qui est offerte à la capitale pour en faire une capitale forte.

Dans ce sens-là, nous aimerais faire une remarque et une proposition pour renforcer ce caractère; la première sur le contenu, l'autre, sur la manière de procéder.

Sur le contenu, comme il a été évoqué la possibilité d'avoir un cas exemplaire d'éco-quartier, c'est une option qu'on soutient entièrement. A ça, on ajouterait que les conditions sont idéales, puisque, à part le fait d'être propriétaire du terrain, d'avoir des procédures quand même relativement connues pour ce genre d'opération, on peut compter de manière exceptionnelle, unique à Fribourg, sur l'appui technique du Smart Living Lab. C'est un centre d'expertise spécialisé dans l'urbanisation du 21<sup>e</sup> siècle. Quelle meilleure possibilité de lui offrir un terrain d'exercices à échelle 1:1 à ses portes, pour le bénéfice aussi de l'Etat, de la commune et de la population? Ça, c'est sur l'orientation à donner.

Et puis, sur l'organisation, il nous semblerait important d'impliquer le plus tôt possible, dans le groupe qui va suivre la mise en valeur de ce territoire-là, des acteurs comme justement le Smart Living Lab, qui soient partie prenante dès la conception.

Au niveau financier, pourquoi ne pas penser à ce que nos caisses des pension, de la ville et du canton, soient des opérateurs financiers, avec la Banque cantonale, pour offrir aussi une expertise financière, quant au montage de l'opération?

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). En lisant le rapport, je vais dire: «Encore un terrain de moins, proche de la gare, proche des infrastructures, proche des écoles, pour la piscine de Fribourg.»

Les uns après les autres, les terrains deviennent occupés et on voit gentiment que la piscine, si elle devait se faire, se fera en périphérie de la ville. Chacun pourra s'y rendre, mais uniquement avec son véhicule ou en faisant un déplacement qui découragera d'aller à la piscine avec les transports publics, tellement ça deviendra compliqué depuis les différentes régions.

Le préfet de la Sarine avait jusqu'à la fin septembre, si je ne me trompe pas, pour donner son avis par rapport aux différents projets pour la piscine de Fribourg. Jusqu'à présent, on n'a toujours pas vu cette prise de position de la part du préfet. Je me pose bien la question, finalement, quand il va se déterminer sur cette future piscine alors qu'on attend depuis bien longtemps?

Monsieur le Commissaire, j'aimerais vous poser la question, est-ce que M. le Préfet a tenu compte de cet endroit dans son avis par rapport à la prochaine piscine? Ou est-ce qu'il a directement mis à l'écart cet emplacement pour la future piscine de Fribourg?

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis président de l'ASLOCA Fribourg.

Comme vous le savez, il existe pour l'Etat une base constitutionnelle, soit l'article 56 de notre Constitution, qui prévoit que l'Etat encourage l'aide au logement et notamment la construction de logements.

On parle toujours d'appartements protégés, d'appartements subventionnés; moi, je vous parle simplement de la construction de logements qui permettent d'accueillir des familles

ordinaires, des personnes ordinaires, à des prix si possible ordinaires. Le marché est beaucoup plus fort que les règles de droit. Dans ce canton, nous avons une pénurie de logements, pour les appartements notamment, depuis 2003. Le parc immobilier est insuffisant. Cela engendre une augmentation des loyers.

A l'heure actuelle, pour des appartements de 3,5 pièces, 4,5 pièces, on peut atteindre, dans certains quartiers, des loyers de 2700, 2800 ou 3000 francs par mois. Ceci n'existe pas il y a encore 7 ou 8 ans. Cela provient uniquement de cette question de pénurie.

Dès lors, je demande que le Conseil d'Etat, également avec la Ville de Fribourg, garde une certaine propriété de ce sol pour la construction, par lui-même, de logements. Je ne parle pas d'appartements spéciaux, mais simplement des logements ordinaires qu'on va construire et mettre en location, ce qui assurerait un certain rendement. Le rendement admissible, d'après la loi, c'est 0,5% de plus que le taux hypothécaire de référence. Cela correspond à un rendement de 2,5% à l'heure actuelle. Je vous assure que c'est beaucoup plus déjà qu'un compte bancaire, que de l'épargne ou autre. L'Etat peut donc avoir des logements et avoir un certain rendement qui intervient. Si le taux hypothécaire monte, le rendement sera plus important.

J'aimerais juste que le Conseil d'Etat et la Ville de Fribourg le fassent eux-mêmes et non pas par exemple, par l'intermédiaire de la Caisse de pension, qui, elle, avec la Régie de Fribourg, vise un rendement plus élevé, dans le but d'assumer les rentes qu'elle doit ensuite payer.

Je vous demande dès lors, Monsieur le Commissaire, de tenir compte de cette question des logements, que l'Etat soit propriétaire de certains immeubles, qu'on peut densifier, et de prévoir, sur ces zones-là, des logements d'habitation. L'effet sera aussi inverse, si on met sur le marché des appartements qui sont tout à fait bien à des prix qui sont corrects et qui rapportent encore quelque chose à l'Etat, cela va aussi provoquer, pour la concurrence entre les autres régies de ce canton, peut-être, une faveur à la baisse, avec la mise sur le marché de loyers ordinaires. On sait que ça grève aussi le budget des Fribourgeois, qui sont encore en majorité des locataires, et il faut vraiment prendre ce problème en considération.

**Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**  
Zuerst herzlichen Dank für die Interventionen. Sowohl die beiden Postulanten als auch die beiden Fragestellerinnen und alle Grossräte, die interveniert haben, haben die Wichtigkeit dieses «site de la Poya» erkannt. Das ist richtig und wichtig.

Wir haben im Staatsrat beschlossen, eine gemeinsame Antwort zu machen, weil sowohl das Postulat als auch die Anfrage den gleichen Zweck, nämlich den Verwendungszweck der Poya, betreffen.

Je rappelle quand même qu'à l'origine de cette question, il y a le plan de stationnement de l'armée, qui est intervenu il y a deux ans, où Fribourg a dû sacrifier, en quelque sorte, une des trois casernes, à savoir Grandvillard, Drogens et Fribourg. Finalement, le Conseil fédéral a décidé, en accord avec le

Conseil d'Etat, de garder Drogens et Grandvillard, avec son centre logistique, et de «sacrifier» le site de Fribourg.

Quelles sont les données de ce site? Il y a plus de 47 000 m<sup>2</sup> où il y a la caserne de la Poya et de l'autre côté, il y a le parc de la Poya, avec plus de 56 000 m<sup>2</sup>. C'est donc énorme et c'est au centre de la ville, où il y aura bientôt la halte ferroviaire. Donc, on fera 3 minutes en train depuis Guin et depuis Berne et Zurich, on pourra s'arrêter directement à la caserne de la Poya.

En ce qui concerne le parc, il est clair que c'est un site protégé que la ville va certainement utiliser comme un parc pour la population, qu'il faudrait peut-être un peu mieux aménager, à la manière de jolis parcs pour les familles, que l'on voit en Italie ou en France. Ce serait là quelque chose à faire.

Le Conseil d'Etat, dès le moment où il a su que l'armée quitterait la caserne de la Poya, a quand même développé une stratégie. Nous avons invité la Ville de Fribourg à voir le site et avons formé un comité de 4 personnes. Nous avons eu d'intenses discussions avec la Ville.

Nous avons également demandé aux différentes Directions si elles avaient des projets.

Il faut faire un inventaire, Monsieur le Député Schoenenweid! Je suis d'accord qu'ensuite il faut faire de la mixité, cela a été unanime et le Conseil d'Etat ainsi que la Ville de Fribourg disent qu'il faut créer un site de mixité. Il faut, par exemple, de l'administration, mais également de l'habitat. L'administration, ça correspond à ce que demandent les postulants, soit la création d'une prison ou d'un bâtiment de police. Je crois que c'est devenu sans objet, puisqu'on va construire le bâtiment de police.

Concernant les prisons, on va bientôt venir avec un rapport sur le postulat Peiry-Kolly, qui va vous montrer la stratégie qu'on a en ce qui concerne la construction de celles-ci.

Le Service de la protection de la population doit effectivement quitter la route des Arsenaux et il y aurait la possibilité qu'on utilise par exemple le bâtiment de la caserne. Ce bâtiment est là et on va l'utiliser. C'est un bâtiment qui est très bien entretenu et qu'on pourrait utiliser à peu de frais, en y faisant des rénovations. Il est clair que nous ne pouvons pas faire des habitations à cet endroit.

Concernant les questions, je remercie tout d'abord M. le Député Gander, qui se rallie à la proposition du Conseil d'Etat. Je crois que vous êtes aussi d'accord pour qu'on ne construise pas de prison ou de bâtiment de police. Par contre, comme déjà dit, le Service de la protection de la population, c'est en étude. On va également voir avec Sugiez si on peut peut-être fusionner ces deux sites.

M. le Syndic Pierre-Alain Clément et M. Schoenenweid soutiennent les deux cette question de la mixité, en mettant plutôt l'accent sur l'habitat. Je rappelle quand même que le propriétaire, c'est l'Etat de Fribourg. La Ville de Fribourg est responsable de l'aménagement du territoire. Donc, il faut dia-

loguer et trouver une solution, comme on en a trouvé pour Bluefactory.

Je trouve assez séduisante l'idée d'un éco-quartier et il faut faire une étude de faisabilité et un concours urbanistique, idée émise également par M. Thévoz. Il est clair qu'il faut se donner le temps, mais il faut aussi commencer assez tôt, afin d'éviter de perdre du temps. L'armée va se retirer, mais il faut encore négocier à quel moment.

Si Fribourg est prêt, en 2019–2020, je peux négocier avec le chef de l'armée. Il m'a dit qu'il serait d'accord éventuellement d'anticiper la construction de Droggens pour qu'on puisse quand même garder cette école de recrues dans le canton de Fribourg mais d'anticiper cette construction pour que Fribourg puisse utiliser ce site un peu avant.

M. Hunziker dit qu'il ne faut pas se précipiter. Vous êtes aussi d'accord de travailler avec la Ville de Fribourg.

M. Laurent Thévoz, je vais essayer de vous répondre. Il est clair qu'il faut faire des études, qu'il faut y aller main dans la main avec aussi les urbanistes. L'idée de laisser éventuellement la Caisse de prévoyance financer les études – vous avez discuté ce matin de la loi sur la Caisse de prévoyance – je ne sais pas si c'est effectivement dans sa mission. Elle finance déjà ces études.

M. Christian Ducotterd parle de la piscine. La piscine, c'est un des projets. On parlait du préfet et s'il avait tenu compte de ce site. Je dois dire que je ne sais pas. C'est une affaire communale. C'est une affaire intercommunale. Le canton a promis, comme pour la patinoire, une subvention pour cette piscine de l'ordre de 15 millions, si je me le rappelle bien. Mais, finalement, ce sont des décisions communales, intercommunales et je ne connais pas exactement les plans de M. le Préfet. Il me paraît évident qu'il doit tenir compte aussi de ce site de la Poya. Mais la Poya, c'est seulement à partir de 2020–2021 et j'espère que la construction de la piscine viendra quand même avant.

M. le Député Mauron aimeraient y construire des logements à prix abordables. Je crois que c'est aussi un mandat qu'il faudra donner à ces experts. Etat-propriétaire? Etat-bailleur? Ça, c'est une question assez difficile. J'avais plutôt pensé que c'est la Caisse de prévoyance qui cherche à placer de l'argent. Evidemment, la question du rendement, ça, c'est quelque chose qu'il faudrait discuter. Mais je dirais, aussi là, qu'il faudrait construire en hauteur. Il faudrait faire des locatifs là-bas qui sont plus hauts que trois, quatre étages. Cela devrait être possible qu'on fasse ici des immeubles à dix, douze étages. Je crois que ce n'est pas un site protégé dans ce sens. Là, il faudrait faire aussi des magasins, un restaurant mais également quand même de l'administration. A Fribourg, la politique au Conseil d'Etat est de ne pas louer des espaces. Nous avons pas mal de locations et nous aimeraisons être propriétaire à moyen et long terme. Par exemple, la protection de la population, c'est quand même quelque chose qu'on pourrait y mettre. Un office fédéral, ce n'est pas à exclure non plus. J'ai aussi, par exemple, le Centre de compétences pour l'exécution des peines où il y a déjà le centre pour la formation des agents de

détenzione, que je préside depuis le mois de juillet. On est à l'étroit, mais c'est quand même aussi plusieurs centaines de gens qui viennent à Fribourg, qui passent ici des semaines et des semaines, qui sont logés, qui sont nourris. C'est environ 40 à 50 places de travail. Ils ont besoin de place aussi. C'est quelque chose que j'aimerais aussi étudier.

Voilà, c'est un projet réjouissant en tout cas.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Clôture de la session

**La Présidente.** Ich möchte Ihnen ganz herzlich für Ihre Mitarbeit danken. Bis zur nächsten Session möchte ich Sie ermuntern, Brücken zu schlagen, sei es in kultureller, sprachlicher oder in sozialer Hinsicht, genauso wie Ponteo. Es lohnt sich. Freiburg macht glücklich – le bonheur en plus!

—

- La séance est levée à 11 h 47.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Reto SCHMID, secrétaire général adjoint**

—